

---

20  
09

UNIR NOS FORCES  
SAISIR LES OCCASIONS

---

DES  
STRATÉGIES  
QUI SE  
SONT  
AVÉRÉES  
GAGNANTES

---

RAPPORT ANNUEL SDBJ

La Société de développement de la Baie-James applique les dispositions suivantes dans tous ses établissements d'affaires et endroits publics sous son autorité directe :

Charte de la langue française

Loi sur le tabac

Loi d'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

ISSN 1919-1014

ISBN 978-2-550-58524-4 (version imprimée)






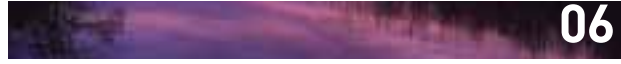




ISBN 978-2-550-58525-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2010

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2010

Crédits photos : Mathieu Dupuis, photographe

# 00 TABLE DES MATIÈRES

	<b>01</b> MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	<u>4</u>
	<b>02</b> LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES	<u>8</u>
	<b>03</b> MISSION, VISION ET CHAMPS D'INTERVENTION	<u>10</u>
	<b>04</b> GOUVERNANCE ET EFFECTIFS	<u>12</u>
	<b>05</b> BILAN DE LA 2 <sup>E</sup> ANNÉE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2010	<u>14</u>
	<b>06</b> LA REVUE FINANCIÈRE 2009	<u>20</u>
	<b>07</b> RÉSULTATS SECTORIELS 2009 Activités de développement économique Activités de services Activités hôtelières	<u>26</u>
	<b>08</b> BILAN DE LA 1 <sup>RE</sup> ANNÉE DE NOTRE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	<u>34</u>
	<b>09</b> ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009 Rapport de la direction Rapport du vérificateur Résultats Résultat étendu et déficit cumulé Bilan Flux de trésorerie Notes complémentaires	<u>40</u>
	<b>10</b> CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE	<u>62</u>
	CARTE DU TERRITOIRE	<u>67</u>

# 01 MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

## DES STRATÉGIES QUI SE SONT AVÉRÉES GAGNANTES

Devant les perspectives économiques peu reluisantes qui s'annonçaient pour 2009, nous avons dû revoir nos objectifs afin de concilier la difficile dualité d'atteindre l'autofinancement de nos activités, tout en poursuivant nos interventions en développement économique.

Ainsi, l'ensemble de notre budget de fonctionnement a fait l'objet d'une revue en profondeur afin d'en limiter la croissance. L'augmentation des échelles salariales a été restreinte à 0,5% et certains postes vacants à notre plan d'effectifs restaient toujours à pourvoir. Par ailleurs, nous avons ciblé la recherche de nouveaux mandats de gestion comme axe de croissance prioritaire pour l'ensemble de nos activités.

Heureusement, en ce qui a trait à nos activités de développement économique, les stratégies de placements que nous avons adoptées en 2006 nous permettaient d'avoir accès, lors d'un tel cycle défavorable, aux capitaux nécessaires à la poursuite de nos activités de développement économique. En effet, une grande partie des profits que nous avons dégagés depuis les dernières années a été investie dans un portefeuille de placements garantis, afin d'y puiser, éventuellement, les capitaux nécessaires à la conclusion de nos futurs investissements en capital de risques. Ainsi, malgré le contexte de récession mondiale, nous bénéficions de plus de 7 millions de dollars pour participer au financement de projets sur le territoire.

Michel Garon

En début d'année, nos projections budgétaires visaient l'atteinte d'un chiffre d'affaires de près de 20 millions de dollars, ce qui aurait généré un bénéfice net de 104 546\$. Le chiffre d'affaires réel s'est plutôt élevé à 21 718 132\$, soit une augmentation de 9%. Le bénéfice net a, pour sa part, augmenté à 1 562 459\$, ce qui représente une marge bénéficiaire de 7,2%. Nos efforts afin d'obtenir de nouveaux mandats de gestion ont alors porté leurs fruits. Nous avons notamment obtenu un mandat du ministère des Transports afin de procéder à la réhabilitation d'une partie du chemin d'Eastmain, un projet dont le coût s'est élevé à 2,5 millions de dollars. Une très bonne amélioration des différents indicateurs boursiers a également été observée en cours d'année et nous avons réussi à amasser 600 000\$ de plus que prévu initialement en gains sur la cession de placements. Il en a résulté un redressement important de nos différents portefeuilles de placements dédiés au développement économique. Ainsi, leurs justes valeurs ont augmenté de près de 4,3 millions de dollars pour atteindre 15 825 743\$ en fin d'année 2009. Le rendement atteint pour nos différents portefeuilles de placements s'est alors élevé à 36,20%.

Ce redressement nous a permis d'augmenter significativement nos efforts afin de stimuler davantage l'investissement sur le territoire durant cette période de morosité. À preuve, pour nos interventions en développement économique, nos projections d'investissements s'élevaient à 1 175 000\$ en début d'année, alors que nos investissements réels ainsi que nos engagements totalisent plutôt 3 009 300\$ en fin d'année.

De ce montant, le secteur minier a bénéficié d'investissements totaux de 1 959 300\$, ce qui est significatif compte tenu du contexte de resserrement des critères de financement que ce secteur a connu en 2009. Ces investissements contribueront à la mise en œuvre de travaux d'exploration ou de développement de plus de 28,8 millions de dollars. Puisqu'une proportion de l'ordre de 75% de ces travaux sera réalisée autour des camps miniers actuels, de rapides répercussions sur l'économie régionale sont donc escomptées. À preuve, notre engagement à participer au financement de la construction de deux sections de rampes à la mine Langlois de Ressources Breakwater ltée pourrait permettre d'initier rapidement une deuxième phase de développement, si le prix du zinc reste favorable. L'exploitation de la mine pourrait alors reprendre en 2011, ce qui constituerait une excellente nouvelle pour le secteur de Lebel-sur-Quévillon.

Pour les autres secteurs de l'économie, les investissements effectués se chiffrent à 1 050 000\$, ce qui contribuera à générer des investissements totaux de près de 3 millions de dollars. Parmi ceux-ci, nous devons souligner notre premier investissement réalisé dans une communauté crie, soit dans l'entreprise R&D Eenu Lumber inc., une quincaillerie de Mistissini. Cette entreprise a été créée en 2006, suite à un partenariat entre les frères Iserhof et Nutrinor inc. Notre investissement s'élève à 300 000\$ dans le cadre d'un financement global de 931 000\$. Le rythme soutenu des constructions résidentielles et publiques que nous observons parmi les communautés cries suscite des occasions de développement économique incroyables pour celles-ci et, par cet investissement, nous démontrons que nous entendons soutenir les promoteurs cries pour qu'ils tirent profit de ce vent de croissance.

En 2009, nous avons également soutenu le développement de deux projets d'affaires à caractère novateur. En premier lieu, nous avons initié, conjointement avec le Centre de développement des bioproduits Biopterre, un projet pilote de mise en valeur de produits forestiers non ligneux.

Raymond Thibault

Ce projet a permis d'évaluer le potentiel de commercialisation de champignons à haute valeur marchande sur le territoire, afin de favoriser la prise en charge éventuelle de l'exploitation de cette ressource par les populations locales. Des stratégies de développement de cette filière sont actuellement en cours d'élaboration. Finalement, nous avons participé à la réalisation d'une troisième phase d'un projet de production d'acide shikimique à partir des feuilles de conifères, en partenariat avec la Société de Développement Économique de Lebel-sur-Quévillon. L'acide shikimique est la matière première qui entre dans la fabrication du Tamiflu, seul antiviral connu et efficace dans le traitement de la grippe aviaire. Ce projet, réalisé en collaboration avec le Centre technologique des résidus industriels et le Centre National en Électrochimie et en Technologies Environnementales, vise maintenant à développer une méthode de purification de l'acide shikimique.

L'année 2009 nous aura également permis de tisser des liens plus étroits avec nos différents partenaires cris et jamésiens. Notre implication dans les différents comités d'Action concertée de coopération régionale de développement (ACCORD) en est un exemple. En effet, nous siégeons maintenant sur les trois comités ACCORD qui sont actuellement en place sur le territoire de la Baie-James : le comité «volet bois» pour le créneau «Fabrication de composantes de charpente en bois d'épinette noire», le comité «volet tourisme» composé de représentants cris et jamésiens et le comité «volet mines» pour le créneau émergent «Techniques d'exploration minière adaptées au milieu nordique et développement des métaux reliés à l'énergie».

En matière d'investissement, nos actions sont aussi de plus en plus concertées avec les différents partenaires qui interviennent sur le territoire. À preuve, dans la plupart des investissements que nous avons réalisés en 2009, plusieurs partenaires privés ou institutionnels ont participé aux montages financiers des projets. Cette synergie permet de partager le risque avec d'autres partenaires investisseurs ainsi que d'avoir une plus grande capacité de financement. Par ailleurs, nous avons poursuivi nos démarches auprès de différents organismes afin de constituer un nouveau fonds d'exploration minière dédié au Nord-du-Québec. En décembre dernier, la Société Makivik nous informait de son intérêt à participer à un tel projet.

Les résultats atteints en 2009 démontrent bien que le thème de notre Plan de développement 2008-2010 «Unir nos forces... saisir les occasions» est toujours en arrière-plan des stratégies que nous mettons de l'avant, afin que la mise en valeur des ressources naturelles du territoire puisse davantage bénéficier à ses diverses populations. Ceci est également en lien avec les objectifs visés par le Plan Nord.

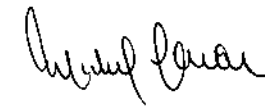
À cet effet, rappelons que le 6 novembre 2009, la vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune et ministre responsable du Plan Nord, M<sup>me</sup> Nathalie Normandeau, a tenu une première rencontre des partenaires du Nord, qui a permis de créer deux tables des partenaires. Ces tables mobiliseront plusieurs acteurs directement interpellés par le Plan Nord, ce qui permettra d'établir les bases d'un nouveau modèle de développement durable pour les communautés du Nord québécois. Sans nul doute, l'élaboration et la mise en œuvre de ce projet ambitieux provoquent de nouvelles initiatives de développement pour le territoire et ses diverses communautés.

Nous avons fait des démarches auprès de la ministre afin que deux projets soient retenus comme prioritaires dans le cadre du Plan Nord. Tout d'abord, nous souhaitons obtenir un appui financier afin de réaliser la reconstruction du relais routier du km 381, situé sur la route de la Baie-James. Ces installations ont maintenant largement dépassé leur durée de vie utile et bien que ce site soit situé au cœur d'un des plus vastes réseaux de transport d'énergie, il n'y est pas raccordé. Son alimentation énergétique est donc assurée par des groupes électrogènes à moteur diesel, ce qui génère des frais de fonctionnement de plus en plus élevés. Afin de le rénover, nous avons soumis, en avril 2008, une demande de subvention de 50 % du coût du projet, dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Ce projet, évalué à 9,4 millions de dollars, inclut la construction d'une ligne électrique de 30 km afin d'éliminer les impacts environnementaux liés à l'utilisation de groupes électrogènes. Nous avons déjà résolu d'y consacrer 4,7 millions de dollars, dont 3 millions de dollars proviendront à même nos capitaux propres. Ce projet sera conçu selon l'approche LEED et l'utilisation de matériaux régionaux y sera privilégiée advenant l'obtention de la contribution financière demandée.

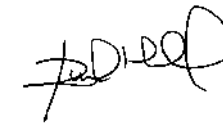
Finalement, l'élaboration du Plan Nord représente une occasion unique pour le gouvernement de réhabiliter la route de la Baie-James compte tenu de son caractère stratégique pour le développement du Nord québécois. Cette route fait partie de nos actifs et constitue l'un des axes routiers principaux de la Baie-James. Elle donne accès à plusieurs centrales hydroélectriques majeures et dessert plusieurs communautés autochtones importantes. Elle n'est cependant pas une route publique au sens de la *Loi sur la voirie* ou de la *Loi sur le ministère des Transports*, ce qui la rend inadmissible à des investissements en vertu du Plan québécois des infrastructures, par lequel le gouvernement entend investir 16 milliards de dollars dans l'amélioration du réseau routier québécois d'ici 2013. L'ampleur des dégradations observées sur cette route engendre maintenant des besoins de réfection de plus de 100 millions de dollars, besoins qui ne font que s'amplifier rapidement. Les projets actuellement en développement sur le territoire de la Baie-James, de même que les objectifs poursuivis dans le cadre du Plan Nord, renforcent l'importance d'assurer rapidement la réhabilitation de la route de la Baie-James.

C'est avec optimisme que nous entamons en 2010 la dernière année de notre Plan de développement 2008-2010. Au cours des deux dernières années, nos interventions en développement économique ont été faites de plus en plus en partenariat avec l'ensemble des intervenants actifs sur le territoire, ce qui a permis d'avoir un plus grand impact sur l'avancement des projets. Également, la plupart des cibles identifiées dans notre plan de développement sont en voie d'être atteintes. Cette réussite est grandement imputable à l'engagement des membres de notre personnel dans l'atteinte de notre mission et nous désirons alors les remercier pour leurs efforts soutenus tout au long de 2009.

Les membres du conseil d'administration profitent également de l'occasion pour remercier M. Christian Dubois de son engagement comme vice-président et administrateur du conseil d'administration de la Société, responsabilités qu'il occupait depuis mai 2001. M. Dubois a quitté le conseil en décembre dernier et il entend maintenant se consacrer pleinement à ses nouvelles fonctions de sous-ministre associé au Plan Nord et au Territoire.



Michel Garon  
Président du conseil



Raymond Thibault  
Président-directeur général

# 02 LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES

La région administrative Nord-du-Québec, créée par décret gouvernemental en 1987, se divise en deux territoires: la Baie-James et le Nunavik. Ces territoires couvrent une superficie de 840 000 km<sup>2</sup>. Le territoire de la Baie-James est circonscrit entre le 49° et le 55° parallèle nord. À l'ouest, la frontière de l'Ontario et le bassin de la baie James le délimitent alors qu'à l'est, il s'étend jusqu'à la ligne de partage des eaux, entre les bassins de la baie James et du Saint-Laurent.

LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES COUVRE 42 % DE LA RÉGION NORD-DU-QUÉBEC OU 23 % DE LA SUPERFICIE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Le territoire de la Baie-James couvre 42 % de la région Nord-du-Québec ou 23 % de la superficie de la province de Québec.

Ce territoire est donc littéralement immense. De ce fait, il présente de nombreuses occasions, mais aussi de nombreux défis reliés à sa faible démographie et aux distances qui séparent les différentes communautés. À preuve, la densité de population de la région Nord-du-Québec (0,05 hab./km<sup>2</sup>) est 28 fois plus faible que celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean et 25 fois plus faible que celle de l'Abitibi-Témiscamingue, ses deux régions limitrophes.

Deux groupes de citoyens forment ce vaste territoire, soit les Cris, comptant 15 272 individus, et les Jamésiens, au nombre de 14 654, pour un total de 29 926. Les dernières données démographiques publiées par l'Institut de la statistique du Québec démontrent une croissance de 26 % de la population crie entre 1996 et 2009. De son côté, la population jamésienne a chuté de 21 % durant cette même période.

Sur le territoire, les Cris habitent neuf communautés alors que les Jamésiens vivent dans quatre villes et trois localités. À l'exception de la communauté crie de Whapmagoostui, toutes les communautés du territoire sont accessibles par la route.

La Société de développement de la Baie-James est cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois. Elle a également signé, en 1975, une entente bilatérale avec le Grand Conseil des Cris, dans laquelle les parties établissent les principes de coopération dans certains domaines.

La signature de la Paix des braves, en février 2002, concrétisait la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître la Nation crie. Cette entente porte sur l'établissement d'une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris, et prévoit une plus grande prise en charge, par les Cris, de leur développement économique et communautaire. Cette entente précise également que la Société doit compléter des négociations avec l'Administration régionale crie portant notamment sur la mise à jour de l'entente bilatérale du 11 novembre 1975.

# 03

## MISSION, VISION ET CHAMPS D'INTERVENTION

La Société de développement de la Baie-James a été créée suite à l'adoption, le 14 juillet 1971, de la *Loi sur le développement de la région de la Baie James*. Modifiée en 2001, cette loi porte maintenant le titre de *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*.

En vertu de cette loi, nous avons pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du territoire de la Baie-James. Nous pouvons notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins.

Dans le cadre de cette mission, nous favorisons la concertation avec les autres intervenants, tant ceux du secteur public que ceux du secteur privé. Nous pouvons également exécuter tout mandat que nous confie le gouvernement, un de ses ministères, organismes ou sociétés, dans tout domaine connexe à nos objets et dont les frais sont soutenus, en tout ou en partie, par le mandant.

LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA BAIE-JAMES A ÉTÉ CRÉÉE EN SUITE À L'ADOPTION, LE 14 JUILLET 1971, DE LA LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION DE LA BAIE JAMES.

Par ailleurs, la Société ne bénéficie d'aucune aide financière du gouvernement du Québec afin de financer son fonctionnement. Ainsi, l'impératif d'autofinancer nos activités demeure au cœur des préoccupations de nos différents gestionnaires.

Nos champs d'intervention visent trois grands secteurs : le développement économique, les activités de services et la gestion hôtelière.

Le secteur du développement économique a pour mission de rechercher, susciter et soutenir des projets d'affaires et d'y participer, en conformité avec nos politiques d'investissement. Pour ce faire, ce secteur compte sur un fonds de développement et un fonds d'investissement en capital de risques.

Par ailleurs, nous avons adopté une politique d'investissement distincte pour les sociétés juniors d'exploration minière, ce qui nous permet de contribuer au renouvellement des ressources minérales du territoire.

Pour nos activités de services, nous exécutons des mandats de gestion d'infrastructures de transport pour le compte de deux clients principaux : Hydro-Québec et le ministère des Transports du Québec. À cet effet, nous assurons la gestion de quelque 1 550 km de routes, ce qui représente un peu plus de 50 % du réseau régional, ainsi que de deux aéroports. Mentionnons qu'en vertu d'une convention sur les infrastructures intervenue en 1972 avec la Société d'énergie de la Baie James, nous sommes propriétaire exclusif de la route de la Baie-James, du chemin de Chisasibi et de l'aéroport de La Grande-Rivière.

Ces mandats de gestion sont effectués en tenant compte des besoins et des limites financières des bailleurs de fonds, tout en maximisant les retombées économiques régionales reliées à ces activités. Nos modes de gestion se démarquent par l'importance que nous reconnaissons aux entrepreneurs du territoire. C'est ainsi que nous avons constitué un fichier de fournisseurs pour l'octroi de la plupart de nos contrats de sous-traitance.

En gestion hôtelière, nous assurons l'exploitation du relais routier du km 381 ainsi que la gestion, pour le compte d'une société en commandite, du campement du km 257. Le mandat du relais routier du km 381 est d'offrir des services de restauration, d'hébergement et de distribution de carburants aux usagers de la route de la Baie-James. On y retrouve également des services de premier répondant (services ambulanciers). Le poste d'accueil et d'enregistrement pour la chasse d'hiver au caribou de la Direction de la protection de la faune du Nord-du-Québec y a par ailleurs été exploité en 2008. C'est actuellement le seul relais routier situé sur cette route de plus de 620 kilomètres, ce qui en fait un actif stratégique pour la clientèle touristique dans le secteur nord du territoire.

# 04 GOUVERNANCE ET EFFECTIFS

La Société est administrée par un conseil d'administration composé du président du conseil, du président-directeur général et d'un maximum de cinq autres membres, nommés par le gouvernement. Le conseil d'administration exerce tous les droits et pouvoirs que la Société est autorisée à exercer en vertu de sa loi constitutive, de ses règlements ou des autres lois qui la régissent. Le gouvernement doit, par ailleurs, désigner un membre de son conseil d'administration parmi les Cris de la Baie-James, en consultation avec l'Administration régionale crie.

AU COURS DE L'ANNÉE 2009, LA SOCIÉTÉ N'A REÇU AUCUNE PLAINTE ET N'A EU AUCUN CAS À TRAITER À L'ÉGARD DE SES ADMINISTRATEURS.

Le président du conseil convoque les réunions, les préside et voit à leur bon fonctionnement. Il exerce, en outre, les autres fonctions qui lui sont assignées par le conseil. Durant l'année 2009, l'engagement des administrateurs s'est concrétisé par la tenue de 10 séances du conseil d'administration de la Société.

Enfin, conformément à la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, la Société s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable à ses administrateurs. Au cours de l'année 2009, la Société n'a reçu aucune plainte et n'a eu aucun cas à traiter à l'égard de ses administrateurs.

Le président-directeur général administre les affaires de la Société pour l'atteinte de ses orientations stratégiques, par le choix d'objectifs d'intervention, la mise en œuvre d'un plan d'action et l'évaluation des résultats obtenus à l'égard de chacun des objectifs retenus.

Au 31 décembre 2009, l'effectif de la Société est composé de 56 employés. L'étendue du territoire ainsi que les diverses activités réalisées nécessitent que cet effectif soit déployé à Chibougamau, à Matagami, à Radisson ainsi qu'au relais routier du km 381 de la route de la Baie-James.

## COMPOSITION DE L'EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2009

Cadres supérieurs	5	Hommes	41	20 à 29 ans	5
Cadres intermédiaires	7	Femmes	15	30 à 39 ans	13
Réguliers	28			40 à 49 ans	16
Occasionnels	16			50 ans et plus	22
	56		56		56

# 05 BILAN DE LA 2<sup>E</sup> ANNÉE DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2008-2010

Par notre Plan de développement 2008-2010, nous voulons agir plus fortement en développement économique en vue de la construction d'une assise économique forte pour le territoire de la Baie-James.

L'idéal que nous voulons atteindre ou la vision qui a inspiré nos choix stratégiques est :

**D'être une société d'État reconnue pour ses actions visant le développement du potentiel économique du territoire, et ce, en respect des principes de développement durable.**

Le plan de développement définit clairement les orientations et objectifs à rencontrer d'ici le 31 décembre 2010. Il présente également des indicateurs de performance associés de cibles à atteindre pour chacun de nos objectifs d'intervention. Notre équipe de direction s'efforce constamment à choisir les moyens à mettre en œuvre afin de les atteindre, tout en s'assurant d'adapter continuellement ses actions à l'environnement socio-économique du territoire.

Voici un rappel des orientations et objectifs stratégiques retenus ainsi que les résultats atteints à la fin de la 2<sup>e</sup> année de la mise en œuvre de notre Plan de développement 2008-2010.

D'ÊTRE UNE SOCIÉTÉ D'ÉTAT RECONNUE POUR SES ACTIONS VISANT LE DÉVELOPPEMENT DU POTENTIEL ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE, ET CE, EN RESPECT DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

## ORIENTATION 1 SE Doter d'un plan d'action de développement durable

Ayant à cœur le développement durable du territoire de la Baie-James, nous entendons contribuer à son essor par l'implantation d'un plan d'action de développement durable.

Tout en prenant en compte nos objectifs corporatifs, ce plan contient un échéancier de réalisation et des indicateurs de performance mesurables qui contribueront à l'amélioration continue des pratiques pour chacun de nos secteurs d'activité. Ces indicateurs sont également en lien avec ceux qui ont été retenus par le gouvernement dans sa Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

### OBJECTIF 1 ÉLABORER, D'ICI LA FIN MARS 2009, UN PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

> Cible atteinte.

## ORIENTATION 2 Contribuer au développement du potentiel économique du territoire

Dans le contexte mondial qui prévaut dans l'industrie minière, tout doit être mis en place pour s'assurer de préserver l'intérêt des sociétés juniors d'exploration minière à effectuer des travaux visant la découverte de nouveaux gisements sur le territoire. Nous continuerons alors d'investir dans les sociétés juniors d'exploration minière actives sur le territoire et nous supporterons également les projets d'affaires qui sont reliés à cette industrie.

Nous poursuivons aussi nos investissements dans les autres entreprises du territoire. Pour ce faire, nous entendons nouer des liens avec toutes les entreprises susceptibles d'avoir recours à notre offre de service. En plus du financement des projets d'affaires, nous continuerons à soutenir les promoteurs en phase de développement, notamment par des contributions au financement des études nécessaires.

Par ailleurs, nous mettrons notre expertise au profit de la démarche ACCORD et nous poursuivons notre association avec le Centre technologique des résidus industriels de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but d'étudier d'autres avenues de valorisation, tout comme nous rechercherons d'autres associations avec des organismes de recherche et développement.

De plus, nous entendons nous impliquer activement dans le cheminement de certains projets particulièrement stratégiques pour l'économie du territoire. C'est ainsi que nous voulons devenir un agent catalyseur afin d'accélérer la réalisation des projets d'affaires, tout en nous assurant de leur viabilité.



## OBJECTIF 2

### CONTRIBUER À L'AUGMENTATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU TERRITOIRE

D'ici la fin 2010, réaliser des investissements totalisant 3 millions de dollars dans des compagnies juniors d'exploration.

- Pour 2009, les investissements et les engagements totalisent 1 959 300\$ en comparaison d'une projection de 1 000 000\$ pour cette année.
- Les investissements totalisent un montant de 2 763 425\$ pour les années 2008 et 2009.
- Cette performance supérieure aux projections s'explique par l'investissement spécial que nous avons fait dans Ressources Breakwater ltée afin de faciliter une reprise éventuelle des opérations minières à la mine Langlois (cet investissement a été annoncé en mars 2010).

**Assurer que ces investissements génèrent des travaux d'exploration d'un montant global de 10 millions de dollars d'ici la fin 2010.**

- Les investissements générés pour 2008 et 2009 sont de 28 817 160\$, pour un effet de levier de 10,4, soit supérieur à l'effet de levier recherché de 3,3.

## OBJECTIF 3

### PARTICIPER AU FINANCEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES

**Réaliser, d'ici la fin 2010, des investissements totalisant 1 500 000\$.**

- Les investissements réalisés et les engagements pris en 2009 totalisent 1 050 000\$.
- Pour 2008 et 2009, ces investissements totalisent 1 403 000\$.

**Assurer que ces investissements génèrent des investissements totaux de 7 500 000\$.**

- Les investissements réalisés ont généré des investissements totaux de 3 821 788\$, pour un effet de levier de 2,72, soit inférieur à l'effet de levier recherché de 5.

## OBJECTIF 4

### PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS D'AFFAIRES JUSQU'AU STADE DU FINANCEMENT

**Investir 300 000\$ dans des projets d'affaires en développement d'ici la fin 2010.**

- Des engagements totalisant 127 500\$ ont été effectués dans ce type de projets en 2008 et 2009.
- Cette cible ne sera pas atteinte puisque nous avons décidé de réduire l'enveloppe budgétaire dédiée à ce type de projets compte tenu des fonds disponibles auprès d'autres organismes.

**Au moins un projet d'affaires en développement aura franchi avec succès l'étape de son financement d'ici 2010.**

- Cette cible est maintenue.

## OBJECTIF 5

### S'IMPLIQUER ET JOUER UN RÔLE DE CATALYSEUR DANS CERTAINS PROJETS D'AFFAIRES STRATÉGIQUES

**S'impliquer et jouer un rôle de catalyseur dans au moins trois projets d'affaires stratégiques d'ici la fin 2010.**

- Nous sommes impliqués actuellement dans trois projets, soit :
  - projet d'usine de bois torréfié dans le secteur de Chapais;
  - projet de transport par autobus sur la route de la Baie-James;
  - projet de mise en valeur de produits forestiers non ligneux (commercialisation de champignons à haute valeur commerciale).

**Au moins un projet d'affaires stratégique aura franchi avec succès l'étape de son financement d'ici 2010.**

- Cette cible est maintenue.

## ORIENTATION 3

### PRÉSERVER LES INFRASTRUCTURES DU TERRITOIRE

Officiellement lancé en 1971, le projet de développement hydroélectrique de la Baie-James commandait la construction rapide d'un réseau de transport adéquat ainsi que différentes infrastructures permettant de répondre aux besoins des développeurs. C'est ainsi que la route de la Baie-James, l'aéroport de La Grande-Rivière et le relais routier du km 381 voient le jour au début des années 70.

Le réseau routier de la Baie-James est vieillissant et la route de la Baie-James, qui en constitue son épine dorsale, n'a pu bénéficier d'aucune rénovation majeure depuis 1999. Il en est également ainsi du relais routier du km 381.

## OBJECTIF 6

### CONTRIBUER À FAIRE ADOPTER UN PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DE LA BAIE-JAMES

**Obtenir, d'ici la fin 2010, des engagements financiers de différents bailleurs de fonds pour la réalisation d'un programme de réhabilitation de la route de la Baie-James.**

- Des relevés structuraux de cette route ont été effectués en partenariat avec le MTQ à l'automne 2008.
- Ces relevés révèlent que la chaussée est en bon état sur 41% de sa longueur en comparaison de 67,7% pour l'ensemble du réseau routier sous la responsabilité du MTQ.
- Une enveloppe budgétaire de 100 millions de dollars serait alors requise pour la réhabilitation de la route.
- Cette cible est maintenue.

## OBJECTIF 7

### RÉNOVER LE RELAIS ROUTIER DU KM 381

**Avoir complété le financement des travaux d'ici la fin 2008.**

- Cette cible est reportée à la fin mars 2010.

**Avoir réalisé les travaux d'ici la fin 2009.**

- Cette cible est reportée à la fin avril 2011.

## ORIENTATION 4

### ÊTRE RECONNU COMME UN INTERVENANT IMPORTANT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Société est la seule société d'État du gouvernement du Québec complètement dédiée au développement économique d'un territoire spécifique et qui est, par ailleurs, complètement régionalisée. Force est de constater que ce caractère distinctif n'est pas exploité à plein potentiel. Nous entendons alors adopter des stratégies afin de devenir un acteur incontournable en matière de développement économique sur le territoire, et ce, pour tous les organismes et entreprises, tant cris que jamésiens. Pour ce faire, nous mettrons l'emphase sur le développement de notre réseau d'affaires dans les communautés cries ainsi que sur l'amélioration de notre compréhension de leurs enjeux économiques. Nous escomptons également supporter les entreprises cries dans leur développement et leur croissance, de même que soutenir la création de partenariats entre entreprises cries et jamésiennes.

En parallèle, nous développerons davantage nos relations avec les ministères et organismes gouvernementaux à vocation économique afin de bien connaître leurs différents programmes d'aide. De cette façon, nous voulons agir de façon complémentaire à leur offre de service et promouvoir davantage le développement économique du territoire.

## OBJECTIF 8

### CRÉER UN CLIMAT PROPICE À LA CONCLUSION DE PARTENARIATS D'AFFAIRES AVEC LES ORGANISMES ET ENTREPRISES CRIS

D'ici la fin 2010, nous aurons conclu au moins cinq projets de partenariats d'affaires avec des organismes et entreprises cris.

› La Société est membre du Comité de mise en valeur du potentiel minéral du Nord-du-Québec avec le Conseil cri sur l'exploration minière (CCEM) et le Fonds d'exploration minière du Nunavik (FEMN).

› En septembre 2008, nous avons procédé à l'embauche d'un conseiller en développement économique afin de développer nos relations d'affaires avec les organismes et entreprises de la Nation crie.

› Des démarches ont été entreprises auprès du Conseil cri sur l'exploration minière afin de constituer un nouveau fonds d'exploration minière.

› La Société Makivik nous a mentionné son intérêt à investir dans ce nouveau fonds d'exploration minière.

› Le projet de mise en valeur de produits forestiers non ligneux représente un réel potentiel pour la création d'une nouvelle entreprise crie.

› En 2009, nous avons effectué un investissement de 300 000\$ dans R&D Eenou Lumber, une entreprise crie de Mistissini.

D'ici la fin 2010, nous nous serons impliqués dans un projet de partenariat d'affaires entre une entreprise crie et une entreprise jamésienne.

› L'atteinte de cet objectif est toujours prévue pour 2010.

## OBJECTIF 9

### AGIR PLUS FORTEMENT EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Effectuer, d'ici le 30 juin 2008, une 1<sup>re</sup> évaluation de la satisfaction de différents intervenants à l'égard des actions que nous entreprenons en développement économique.

› Le sondage a été complété en septembre 2008.

Évaluer annuellement ce taux de satisfaction et observer une progression constante dans le but d'améliorer constamment notre offre de service.

› Le premier sondage réalisé auprès d'un groupe cible de 17 personnes révèle que :

- le taux de satisfaction de notre offre de service est jugé satisfaisant par 71% des répondants;
- 87% des répondants jugent que notre offre de service est complémentaire aux services offerts par les autres organismes;
- les délais de traitement des demandes de financement sont jugés trop longs par 50% des répondants.

› Un deuxième sondage a été réalisé à la fin novembre 2009, il révèle que :

- le taux de satisfaction pour notre offre de service a été maintenu à 71%;
- 82% des répondants considèrent que notre offre de service est complémentaire aux autres organismes;
- les répondants jugent que les services suivants ajouteraient de la valeur à notre offre de service :
  - fournir plus d'information stratégique;
  - standardiser les demandes de financement à l'aide de formulaires types;
  - réseautage d'affaires;
  - assouplir/harmoniser les conditions de financement.

## ORIENTATION 5

### AVOIR UNE GESTION EFFICACE ET PERFORMANTE

Nous devons optimiser et promouvoir notre expertise afin de maintenir ou de renforcer notre offre de service. Nous voulons maîtriser davantage nos processus afin de s'assurer qu'ils s'alignent constamment avec nos orientations et objectifs stratégiques. Pour ce faire, nous devons faire preuve d'une grande rigueur de gestion.

Par ailleurs, nous nous sommes efforcés au cours des dernières années à diminuer nos dépenses de fonctionnement, ce qui a nécessité l'abolition de certains postes. C'est ainsi que nous sommes devenus vulnérables à tout départ d'employé aux fonctions stratégiques. Également, les difficultés à recruter du personnel ayant les compétences requises fragilisent davantage nos différents modes de gestion. Ainsi, en plus de considérer ces aspects dans le cadre de notre plan de gestion des risques, nous devons compter sur de meilleures stratégies de recrutement, de même qu'agir sur des méthodes contribuant à la rétention de notre personnel.

La rentabilité de nos activités ainsi que des flux de trésorerie positifs provenant des activités d'exploitation doit demeurer également au cœur des préoccupations de nos différents gestionnaires.

## OBJECTIF 10

### ÉLABORER UN PLAN DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS, OPÉRATIONNELS ET HUMAINS

Avoir adopté le plan de gestion des risques d'ici le 30 juin 2009.

› Le mandat afin d'élaborer le plan de gestion des risques a été alloué en septembre 2009.

› Cette cible est reportée au 30 avril 2010.

## OBJECTIF 11

### AMÉLIORER LE TAUX DE SATISFACTION DES MEMBRES DU PERSONNEL

Avoir atteint un indice de satisfaction global de 75 % d'ici le 30 juin 2010.

› Cette cible est maintenue.

## OBJECTIF 12

### MAINTENIR L'AUTOFINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Avoir atteint l'autofinancement de nos activités à chacune des années du plan de développement.

› Cet objectif a été atteint en 2008 et 2009.

Avoir atteint un rendement cumulé sur nos placements de 20 % de 2008 à 2010.

› Le rendement atteint en 2008 est de (20,5%).

› Le rendement observé pour 2009 est de 36,2%.

› Le rendement cumulé du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009 est de 6,79%.

# 06 LA REVUE FINANCIÈRE 2009

En 2009, le chiffre d'affaires s'est élevé à 21 718 132 \$, comparativement à 20 596 186 \$ en 2008, soit une augmentation de 5,4%. Cette augmentation s'explique principalement par le mandat additionnel obtenu en cours d'année de la part du ministère des Transports, pour la réfection du chemin d'Eastmain. La diminution des ventes du relais routier du km 381 est, cependant, venue amoindrir l'impact de ces revenus supplémentaires.

Le bénéfice d'exploitation de l'exercice s'élève à 894 697 \$. Par ailleurs, la quote-part de la société satellite (Camp 257 S.E.C.) atteint 355 492 \$ et une moins-value durable sur nos placements de 150 000 \$ doit être comptabilisée. La variation de la juste valeur des actifs détenus ou désignés à des fins de transaction (obligations et bons de souscription) engendre un revenu de 462 270 \$. C'est ainsi que le bénéfice net s'élève à 1 562 459 \$ en fin d'année.

## RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2005-2009

(en dollars)	2005	2006	2007	2008	2009
Produits	18 409 914	29 661 500	24 635 652	20 596 186	21 718 132
Charges	18 683 091	20 263 297	22 008 926	20 363 528	20 823 435
<b>Bénéfice (perte) d'exploitation</b>	(273 177)	9 398 203	2 626 726	232 658	894 697
Moins-value durable sur placements	(3 558 554)	-	(196 772)	(7 500)	(150 000)
Variation de la juste valeur des actifs détenus ou désignés à des fins de transaction	-	324 635	(561 079)	(193 500)	462 270
Quote-part des résultats de la société satellite	(57 627)	92 813	(17 200)	-	355 492
<b>(Perte nette) bénéfice net</b>	<b>(3 889 358)</b>	<b>9 815 651</b>	<b>1 851 675</b>	<b>31 658</b>	<b>1 562 459</b>

## SITUATION FINANCIÈRE 2005-2009

(en dollars)	2005	2006	2007	2008	2009
Actif total	12 249 975	23 308 165	25 688 694	20 011 794	25 860 130
Total de la dette à long terme	600 000	-	-	-	-
Capitaux propres	6 530 734	16 773 783	19 946 578	15 356 527	19 456 674

## BILAN

L'actif total de la Société est passé de 20 011 794\$ au 31 décembre 2008 à 25 860 130\$ au 31 décembre 2009. Cette augmentation de 5 848 336\$ est attribuable à une augmentation de l'encaisse et de la juste valeur des placements.

La Société dispose d'une autorisation d'emprunt bancaire non utilisée de 4 000 000\$ au 31 décembre 2009 et n'a aucune dette à long terme. En 2009, les capitaux propres sont passés de 15 356 527\$ à 19 456 674\$ en raison d'une variation positive du cumul des autres éléments du résultat étendu de 2 537 688\$ et du bénéfice net de 1 562 459\$.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2009, la Société avait 3 880 187\$ d'encaisse, ce qui représente une augmentation de 3 186 769\$ comparativement à l'exercice précédent. De cette augmentation, 2 919 090\$ proviennent des activités d'exploitation et 267 679\$ des activités d'investissement. Les activités de financement n'ont utilisé ou généré aucune liquidité en 2009 et 2008, la Société n'ayant aucune dette à long terme.

EN 2009, LE  
CHIFFRE  
D'AFFAI-  
RES S'EST  
ÉLEVÉ À  
21 718 132 \$  
COMPARA-  
TIVEMENT À  
20 596 186 \$  
EN 2008,  
SOIT UNE  
AUGMEN-  
TATION  
DE 5,4 %

## BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) 2005-2009

10 000 000 \$

5 000 000 \$

-\$

(5 000 000) \$



## PROGRESSION DES CAPITAUX PROPRES



## ÉVOLUTION DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENTS

	31 DÉCEMBRE 2007	31 DÉCEMBRE 2008	31 DÉCEMBRE 2009
<b>PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS LIQUIDES</b>			
Obligations	2 952 550	2 942 595	2 877 804
Juste valeur de ce portefeuille	2 952 550	2 942 595	2 877 804
<b>PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS GARANTIS</b>			
Encaisse	633 197	307 901	991 527
Obligations	3 731 292	4 188 543	4 064 749
Actions de sociétés ouvertes	4 314 572	2 695 859	2 073 330
Juste valeur de ce portefeuille	8 679 061	7 192 303	7 129 606
<b>PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS MINIERS</b>			
Encaisse	900 468	257 377	1 049 502
Actions de sociétés ouvertes	4 424 080	2 432 983	4 460 588
Actions de sociétés fermées	150 000	-	-
Débiture d'une société ouverte	-	250 000	200 000
Bons de souscription	249 875	51 898	570 111
Juste valeur de ce portefeuille	5 724 423	2 992 258	6 280 201
<b>PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS PRIVÉS DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE</b>			
Encaisse	73 517	122 371	492 166
Titres de sociétés privées	600 000	953 000	1 568 277
Prêts et avances	185 921	185 921	-
Placements dans une société satellite (Camp 257 S.E.C.)	1	1	355 493
Juste valeur de ce portefeuille	859 439	1 261 293	2 415 936
Juste valeur des portefeuilles de placements	18 215 473	14 388 449	18 703 547
Rendement annuel	11,1%	(20,5%)	36,2%

# 07 RÉSULTATS SECTORIELS 2009

## ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2009, ce secteur d'activité a réalisé un bénéfice net de 1 409 504\$, une progression importante comparativement à celui de 125 803 \$ réalisé en 2008. Cette augmentation est expliquée par des revenus supérieurs provenant de redevances sur l'exploitation de propriétés minières de 150 797\$, à l'augmentation de la juste valeur des actifs détenus et désignés à des fins de transactions de 462 270\$ et à la quote-part des résultats de la société satellite de 355 492\$. Toutefois, une moins-value durable de 150 000\$ a dû être comptabilisée en 2009. Alors qu'en 2008, une provision pour créances douteuses et une diminution de la juste valeur des actifs détenus et désignés à des fins de transactions avaient dû être enregistrées.

EN 2009, CE  
SECTEUR  
D'ACTIVITÉ  
A RÉALISÉ  
UN BÉNÉFI-  
CE NET DE  
1 409 504 \$,  
UNE PRO-  
GRESSION  
IMPOR-  
TANTE  
COMPARA-  
TIVEMENT  
À CELUI DE  
125 803 \$  
RÉALISÉ  
EN 2008

## RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2007-2009

(en dollars)	2007	2008	2009
Produits	2 471 517	1 353 633	1 557 010
Charges	651 490	1 026 830	815 268
Bénéfice d'exploitation	1 820 027	326 803	741 742
Autres produits (charges)	(775 051)	(201 000)	667 762
Bénéfice net	1 044 976	125 803	1 409 504

## INVESTISSEMENTS DE L'ANNÉE 2009

Adventure Gold inc.	104 000 \$
Donner Metals ltée	199 500 \$
Exploration Azimut inc.	105 000 \$
Exploration Nemaska inc.	100 000 \$
Exploration NQ inc.	200 000 \$
Mac-Phil Diesel inc.	250 000 \$
Pourvoirie Mirage inc.	500 000 \$
Ressources Breakwater ltée	800 000 \$
Ressources Métanor inc.	250 000 \$
Ressources Murgor inc.	100 800 \$
R&D Eenou Lumber inc.	300 000 \$
Société d'exploration Vior inc.	100 000 \$
Total	3 009 300 \$

## ÉLÉMENTS MARQUANTS

### Projet de recherche portant sur la commercialisation de champignons forestiers

Un projet portant sur l'évaluation du potentiel de commercialisation de champignons a été initié à la suite de la conclusion d'une entente de partenariat avec Biopierre, un Centre collégial de transfert technologique sur les bioproduits.

Ce projet origine d'une recherche menée en 2005 par une équipe de chercheurs de l'Université Laval, de l'Université du Québec à Rimouski et de l'Institut de technologie agroalimentaire du campus de La Pocatière. Cette recherche a révélé qu'un des champignons à potentiel commercial les plus prometteurs, le champignon matsutaké, est présent en très grande quantité sur le territoire de la Baie-James. Ce champignon est très prisé par les Japonais qui en importent de grandes quantités en provenance de plusieurs pays. L'étude a aussi permis de démontrer que l'ADN de ce champignon est très proche du champignon originaire du Japon, ce qui constitue un avantage concurrentiel indéniable sur ce marché.

Le projet que nous avons réalisé se divise en deux volets. Le premier consiste en la formation de cueilleurs certifiés ainsi qu'au transfert de connaissances en vue d'une commercialisation du matsutaké. Des essais de commercialisation afin d'identifier et de caractériser la chaîne de valeur de cette industrie ont de même été entrepris. Cette information permettra de réaliser un modèle d'affaires pouvant mener à la création d'entreprises locales désireuses d'exploiter cette ressource naturelle renouvelable.

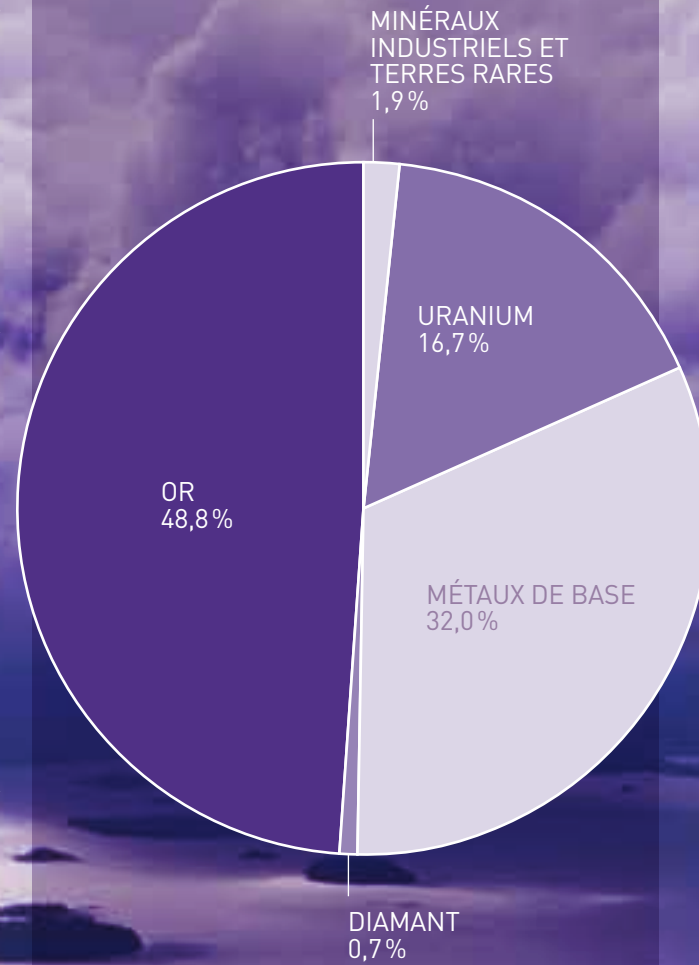
Le second volet touche l'acquisition d'outils géomatiques permettant la caractérisation des paramètres écologiques du matsutaké sur le territoire de la Baie-James, ce qui permettra d'identifier les zones de récolte les plus productives par l'utilisation de la technique de télédétection.

Ce projet a permis de confirmer et de préciser le potentiel d'utilisation d'outils de cartographie numérique et de télédétection dans la recherche de sites hautement productifs, d'estimer le potentiel de récolte des biomasses disponibles ainsi que la rentabilité des récoltes, de même que d'observer la présence d'autres espèces de champignons à potentiel commercial.

Notre participation financière s'est élevée à 35 000 \$ sur un coût total de 71 200 \$. Un de nos conseillers en développement économique a également participé à la réalisation de ce projet. Outre Biopterre, les autres sources de financement proviennent du Centre de développement des ressources humaines crie ainsi que du Grand Conseil des Cris.

«Par cette entente de partenariat, Biopterre et la SDBJ veulent développer de nouvelles avenues de diversification de l'économie au niveau des communautés locales et ainsi initier des projets correspondant aux objectifs de développement du gouvernement du Québec», a mentionné M. Hervé Bernier, directeur général de Biopterre.

## RÉPARTITION DE LA VALEUR MARCHANDE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS MINIERS EN FONCTION DES TYPES DE MINÉRAUX



## Des investissements importants dans les camps miniers actuels

Compte tenu du contexte économique qui prévalait en début d'année, nous avons priorisé des investissements dans les sociétés minières qui sont actives dans les camps miniers traditionnels et qui possèdent des projets d'exploration à un stade avancé ou en préproduction. Nous escomptions ainsi engendrer des retombées socio-économiques rapides dans les villes et communautés situées à proximité de ces secteurs. Nous avons, par ailleurs, atteint un sommet en matière d'investissements effectués avec une somme totale de 1 959 300 \$ auprès de neuf sociétés minières.

Parmi ceux-ci, trois projets se démarquent par l'ampleur des sommes investies au fil des années, de même que par les retombées qui pourront en résulter. Depuis 2006, c'est près de 2,5 millions de dollars qui y furent investis; ce sont les projets Bracemac-McLeod de Donner Metals ltée dans le secteur de Matagami, Bachelor de Ressources Métanor inc. dans le secteur de Desmaraisville ainsi qu'à la mine Langlois de Ressources Breakwater ltée à Lebel-sur-Quévillon.

Pour le projet de Donner Metals ltée, nous y avons consacré une somme totale de 749 500 \$. Ces financements ont contribué à l'ajout potentiel de ressources minérales dans le camp minier de Matagami, ce qui permettrait d'y préserver environ 200 emplois suite à l'épuisement des réserves de la mine Persévérance prévu pour 2013.

Les bons de souscription que nous détenons toujours dans cette société nous permettront de poursuivre notre appui financier advenant que l'étude de faisabilité économique s'avère positive. Les conclusions de cette étude sont attendues pour juin 2010.

Quant aux investissements effectués dans Ressources Métanor inc., ils démontrent l'impact de nos interventions dans des projets structurants. En 2009, il s'agissait de notre quatrième investissement dans cette entreprise, pour un montant total de 965 000 \$. Ces investissements ont contribué à la restauration du concentrateur, à une mise en production commerciale sur le gîte Barry ainsi qu'à des travaux de développement à la mine Bachelor, le tout menant à la création de 150 emplois et, éventuellement, à un potentiel de 60 emplois supplémentaires lors de la remise en production de la mine Bachelor.

En ce qui concerne l'investissement dans Ressources Breakwater ltée, nous avons joué un rôle de premier plan dans la coordination du montage financier du projet qui totalisera 4,63 millions de dollars d'investissement à la mine Langlois de Lebel-sur-Quévillon. Ce financement sera affecté au développement souterrain par le fonçage de deux sections de rampes, le tout dans le but d'accroître la productivité et l'efficacité des opérations minières. Cette phase est planifiée pour une durée de 4 à 5 mois et supporterait la création ou le maintien de 75 emplois. Si le prix du zinc demeure favorable, une 2<sup>e</sup> phase de développement souterrain sera mise en place afin de permettre la reprise de la production en 2011. Ce financement a été fait conjointement avec Investissement-Québec (2 200 000 \$), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (830 000 \$), la Municipalité de Baie-James (800 000 \$) et la SDBJ (800 000 \$).

«Au nom du conseil d'administration, j'aimerais remercier la SDBJ de tout cœur pour avoir investi ces fonds. Les investissements de la SDBJ sont arrivés à un moment crucial pour Donner, et ont aidé le partenariat Donner-Xstrata à continuer son exploration lui ayant valu plusieurs prix de reconnaissance. Sans le soutien de la SDBJ, il aurait été difficile pour Donner d'être où elle est aujourd'hui. Le partenariat Donner-Xstrata est présentement dans l'attente d'une étude de faisabilité pour sa propriété principale de Bracemac-McLeod et, tout comme la ville de Matagami, il espère garder vivant l'héritage minier de Matagami». David Patterson, président, Donner Metals ltée.

## Soutien à l'entrepreneuriat cri

Un premier investissement dans une entreprise établie dans une communauté cri s'est concrétisé en cours d'année. Il s'agit de l'entreprise R&D Eneu Lumber inc. de Mistissini, détenue majoritairement par les frères Richard et David Iserhoff, originaires de cette communauté.

Cette entreprise, fondée en 2006, est la seule quincaillerie de cette communauté. Elle est vouée à un avenir intéressant compte tenu de la forte croissance économique et démographique des communautés cries. Par cet investissement, nous démontrons notre volonté de soutenir l'émergence de jeunes entrepreneurs de talent, désireux de saisir les occasions d'affaires se présentant dans leur communauté.

Notre investissement se chiffre à 300 000 \$ pour un financement global de 931 000 \$. Les promoteurs ont également pu compter sur d'autres partenaires financiers, dont Nutrinor et la Coopérative fédérée du Québec, actionnaires de l'entreprise, du conseil de bande de Mistissini ainsi que du Secrétariat aux affaires autochtones du Québec.

## ACTIVITÉS DE SERVICES

En 2009, le bénéfice net s'élève à 1 095 250 \$ pour ce secteur d'activité, ce qui représente une marge bénéficiaire de 6,9 %. L'augmentation de 115 000 \$ du bénéfice net est expliquée par le mandat additionnel obtenu du ministère des Transports pour la réfection du chemin d'Eastmain.

### RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2007-2009

(en dollars)	2007	2008	2009
Produits	14 334 311	13 758 308	15 987 733
Charges	13 318 187	12 778 270	14 892 483
Bénéfice net	1 016 124	980 038	1 095 250

## ÉLÉMENTS MARQUANTS

### Obtention d'un mandat additionnel du ministère des Transports

L'entretien et l'exploitation d'infrastructures de transport sont générateurs de retombées économiques tangibles pour le territoire, ce qui contribue à préserver un certain volume d'activités pour les entrepreneurs des différents secteurs. C'est ainsi que notre politique d'achat de biens et de services a été conçue dans le but de privilégier les fournisseurs du territoire lorsqu'il y a suffisamment de concurrence. Ces mesures témoignent de notre volonté de renforcer la viabilité des villes et des communautés du territoire, tant cries que jamésiennes, ce qui est directement en lien avec les principes de développement durable.

Ainsi, tout accroissement de notre chiffre d'affaires en matière de gestion d'infrastructures de transport engendre des retombées économiques tangibles sur le territoire de la Baie-James, de même que dans ses régions limitrophes.


Montant des contrats réalisés par des entrepreneurs autochtones	6 634 303 \$	59,5 %
Montant des contrats réalisés par des entrepreneurs jamésiens	2 103 575 \$	18,8 %
Montant des contrats réalisés par les autres entrepreneurs	2 426 627 \$	21,7 %
Montant total des contrats alloués en cours d'année	11 164 505 \$	

Pour atteindre ces objectifs, nous avons mis en place un fichier de fournisseurs pour la réalisation de certains travaux d'une envergure inférieure à un million de dollars, de même qu'adopté un processus permettant d'offrir prioritairement à des entreprises autochtones certains contrats d'entretien régulier des routes. Cependant, lorsque l'envergure du contrat est supérieure à 1 000 000 \$, c'est un appel d'offres public destiné aux fournisseurs du territoire de la Baie-James et des régions administratives de l'Abitibi-Témiscamingue et du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui doit être réalisé. C'est le processus qui a été initié dans le cadre d'un mandat additionnel que nous a confié le ministère des Transports en juillet 2009.

Ce mandat consistait à assumer la responsabilité de la gestion, de la préparation et de la réalisation des travaux de réhabilitation d'une partie du chemin d'Eastmain.

L'ouverture des soumissions s'est faite en août 2009 et cinq entreprises ont présenté des offres variant de 2 469 549,08 \$ à 3 591 652,62 \$. L'offre du plus bas soumissionnaire s'est avérée conforme aux exigences de l'appel d'offres et c'est une entreprise de l'Abitibi-Témiscamingue, Construction Norascon inc., qui s'est vu allouer le contrat.

Malgré la confirmation tardive du budget, la majeure partie du projet fut réalisée avant la fin de la saison estivale. Plus de 160 000 tonnes de matériaux granulaires furent alors produites et près de 20 km de chemin furent rechargés. Le parachèvement de ces travaux se poursuivra à l'été 2010.



M. Richard Iserhof mentionne pour sa part que la SDBJ a joué un rôle très important pour son entreprise, car elle a su le soutenir tout au long de ses démarches afin de compléter ce financement. « David et moi avons à cœur de bâtir une entreprise solide et bien établie à Mistissini et nous entendons y mettre tous nos efforts pour y parvenir », ajoute-t-il du même souffle.



## Détérioration accélérée de la route de la Baie-James

C'est en vertu d'une convention sur les infrastructures, intervenue en 1972 avec la Société d'énergie de la Baie James, que nous avons notamment construit la route de la Baie-James. Diverses conventions sont venues par la suite préciser les engagements d'Hydro-Québec en ce qui concerne les frais qu'elle doit assumer. L'entente actuellement en vigueur précise qu'elle s'engage à nous rembourser les frais reliés à la gestion, à l'entretien et à l'exploitation des routes et des aéroports sous mandats, sous réserve que ces frais s'inscrivent dans les limites budgétaires qu'elle fixe annuellement.

Les dégradations de la chaussée de la route de la Baie-James, causées par les sollicitations des usagers et les cycles de gel/dégel, amenèrent la réalisation, au fil des années, de divers programmes de réfection. Cependant, même si l'entretien régulier est continuellement assuré, cette route n'a pu bénéficier d'aucun investissement majeur depuis 1999. Cette route est, par ailleurs, de plus en plus sollicitée par le public et l'industrie en général, ce qui incite Hydro-Québec à s'interroger sur la pertinence d'en assumer seule les frais de réhabilitation.

La problématique du financement de l'entretien de cette route fait l'objet de nombreuses discussions depuis le milieu des années 1990. Des comités interministériels ont été formés afin de tenter de solutionner la problématique d'entretien des infrastructures de la Baie-James. Les recommandations d'un rapport préliminaire produit en 2001 visaient, entre autres, à reconnaître la vocation publique du réseau routier de la Baie-James. Le statut de la route de la Baie-James n'a pas évolué depuis, et, puisque les sommes nécessaires pour en assurer la pérennité n'ont pas été investies, elle présente maintenant des signes de dégradation très importants.

À preuve, les analyses effectuées par une firme spécialisée ont démontré qu'en 2004, un budget de 36,7 millions de dollars aurait été requis afin de maintenir l'état de la route à un niveau de service passable. Une nouvelle étude réalisée en 2008 détermine maintenant que le budget requis serait de plus de 100 millions de dollars. Par ailleurs, le premier 200 kilomètres de cette route présente un tel niveau de dégradation qu'il justifie plus de 55 millions de dollars d'investissement.

## Élaboration d'un système de gestion de la sécurité à l'aéroport de La Grande-Rivière

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Règlement de l'Aviation Canadien de Transports Canada exige que les aéroports et les fournisseurs de service de circulation aérienne mettent en place un système de gestion de la sécurité. L'objectif ultime de ce système est d'implanter une véritable culture de la sécurité afin de diminuer substantiellement les risques reliés aux activités aéroportuaires.

Dans ce contexte, nous avons procédé à l'embauche d'un nouvel employé afin d'élaborer ce système. L'approche adoptée pour sa mise en œuvre est progressive et comprend quatre phases s'étendant sur un peu plus de trois ans. La phase I, qui visait notamment à effectuer une analyse des écarts ainsi qu'à élaborer un plan de mise en œuvre, fut complétée le 31 mars 2009. La phase II, qui consiste à élaborer les différentes politiques et les diverses procédures administratives et opérationnelles en lien avec les composantes du système de gestion de la sécurité, sera finalisée d'ici le 31 mars 2010.

## ACTIVITÉS HÔTELIÈRES

En 2009, ces activités ne comprennent que l'exploitation du relais routier du km 381 alors qu'en 2008, elles comprenaient également la gestion intérimaire de l'Auberge Radisson pour le compte d'Hydro-Québec, ayant généré des honoraires de gestion de 108 000 \$.

Au cours de la dernière année, les revenus générés par le relais routier du km 381 ont diminué considérablement en raison de la diminution du prix des carburants sur les marchés, mais également de l'achalandage. Sur le plan des dépenses, les achats de carburant pour la revente ont également diminué pour les mêmes raisons ainsi que le carburant pour alimenter les groupes électrogènes et le mazout pour chauffer les installations.

### RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE 2007-2009

(en dollars)	2007	2008	2009
Produits	6 348 108	4 924 437	3 755 121
Charges	5 464 113	4 756 903	3 686 027
Bénéfice net	883 995	167 534	69 094

## ÉLÉMENT MARQUANT

### Projet de reconstruction du relais routier du km 381

Nous avons débuté en cours d'année la préparation des plans et devis pour la reconstruction du relais routier du km 381. Il s'agit du seul relais routier permanent sur la route de la Baie-James, route située en milieu isolé, d'une longueur de plus de 620 kilomètres. Il permet aux usagers de la route de faire une halte repos-ravitaillement durant leurs déplacements. Ce rôle sert bien les diverses populations du territoire de même que les nombreux touristes qui y circulent.

Le relais remplit plusieurs fonctions. On y retrouve les services de vente de carburants, de restauration, d'hébergement et des services de premier répondant, incluant un véhicule d'urgence avec équipement de désincarcération. Nous y retrouvons aussi un centre de voirie pour les besoins reliés à l'entretien d'un tronçon de la route de la Baie-James.

Les installations actuelles du km 381 datent des années 70, soit l'époque de la première phase du développement hydroélectrique de la Baie-James. Elles sont constituées de bâtiments modulaires temporaires, de type campements de travailleurs, convertis au fil du temps pour un service au grand public. Ces installations ont maintenant largement dépassé leur durée de vie utile. En outre, bien que ce site soit situé au cœur d'un des plus vastes réseaux de transport d'énergie, il n'y est pas raccordé. Son alimentation énergétique est donc assurée par des groupes électrogènes à moteur diesel, ce qui génère des frais de fonctionnement de plus en plus élevés. Ces derniers consomment un volume annuel de l'ordre de 500 000 litres de carburant diesel, ce qui est extrêmement coûteux en plus de représenter une source importante d'émission de gaz à effet de serre.

En avril 2008, nous avons déposé une demande de subvention de 50 % du coût du projet au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités. Ce projet, évalué à 9,4 millions de dollars, sera conçu selon l'approche LEED et l'utilisation de matériaux régionaux y sera privilégiée. La construction d'une ligne d'alimentation électrique de 30 km est également incluse dans le coût du projet afin d'éliminer les impacts environnementaux liés à l'utilisation de groupes électrogènes.

Advenant l'impossibilité d'obtenir une subvention, nous affecterons tout de même un budget de 4,5 millions de dollars afin d'améliorer ces installations. Nous laisserons alors tomber l'obtention d'une accréditation LEED ainsi que la construction de la ligne d'alimentation électrique.

« (...) Le « 381 » est, comme son nom l'indique, la halte routière située au kilomètre 381 de la route de la Baie-James. Tous les routiers s'arrêtent au 381, administré par la Société de développement de la Baie-James. C'est la seule escale possible entre Matagami et Radisson. Oubliez tout de suite la halte routière typique dotée de restos, de tables de pique-nique, de salles de bains et de verdure. Pensez plutôt à un camp de concentration. Baraques préfabriquées qui abritent voyageurs et travailleurs, deux pompes à essence sorties des années 70, pas d'asphalte... Auschwitzien, vraiment. Lugubre et laid (...) » Extrait de l'article de Patrick Lagacé, publié le 20 juillet 2009, Cyberpresse



Projet à l'étude

# 08

## BILAN DE LA 1<sup>RE</sup> ANNÉE DE NOTRE PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2009 aura été marquée par l'adoption de notre Plan d'action de développement durable 2009-2010.

Ce plan biennal prend en compte les orientations visant à informer et à sensibiliser les membres de notre personnel ainsi que nos différents partenaires au regard du concept de développement durable, à réduire et à gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement sur les lieux de travail, à produire et à consommer de façon responsable, de même qu'à aménager ainsi qu'à développer le territoire de la Baie-James de façon durable et intégrée.

Notre équipe de direction s'engage à poursuivre ses efforts afin d'améliorer les moyens mis en œuvre pour favoriser l'atteinte des cibles identifiées dans notre plan d'action de développement durable. Nous désirons ainsi en faire un véritable projet mobilisateur pour l'ensemble des membres de notre personnel. Huit actions détaillées figurent à ce plan et nous vous présentons notre bilan de réalisations pour chacune des actions retenues.

HUIT AC-  
TIONS DÉ-  
TAILLÉES  
FIGURENT  
À CE PLAN  
ET NOUS  
VOUS  
PRÉSEN-  
TONS  
NOTRE BI-  
LAN DE  
RÉALI-  
SATIONS  
POUR CHA-  
CUNE DES  
ACTIONS  
RETENUES

### ACTION 1

METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT  
À LA RÉALISATION DU PLAN GOUVERNEMENTAL  
DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION DES  
PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

GESTE : RÉDIGER UNE CHRONIQUE « DÉVELOPPEMENT  
DURABLE » DANS LE BULLETIN INTERNE ET EXTERNE.

**Publier trois chroniques par année dans chacun des bulletins.**

> Cible atteinte.

GESTE : ORGANISER UN CONCOURS POUR L'ENSEMBLE  
DU PERSONNEL DE LA SDBJ SOUS LE THÈME  
« RELEVER LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :  
CONCOURS 2D-3R ».

**Élaborer la trousse d'aide en développement durable de même  
que le blogue ou le profil Facebook d'ici le 15 octobre 2009.**

> Cible non atteinte suite aux difficultés à concevoir le concours.

> La trousse d'aide a été élaborée pour le 1<sup>er</sup> novembre 2009.

> Il fut décidé de ne pas développer de blogue ou de profil Facebook,  
mais plutôt d'utiliser le journal interne pour diffuser l'information.

**Tenir le concours 2D-3R du 30 novembre 2009  
au 30 novembre 2010.**

> Le concours a été revu et les membres du personnel qui y  
participeront auront à choisir trois gestes qu'ils entendent mettre  
en œuvre afin de contribuer au développement durable. De  
préférence, les gestes devraient être en lien avec le travail, mais ils  
peuvent aussi toucher la vie privée. D'ici le 30 juin 2010, chacune  
des directions de la SDBJ aura à réaliser une activité avec les  
membres de leur personnel afin de les inciter à s'inscrire au  
concours.

> Ce concours se tiendra plutôt du 30 juin 2010 au 31 mai 2011.

**Faire état des résultats dans chacune des parutions du bulletin  
électronique et du bulletin interne (novembre 2009 à novembre 2010).**

> Cible révisée, puisque le concours ne vise que les membres du  
personnel, les résultats ne seront diffusés que dans le bulletin interne.

> La période du concours ayant été révisée, les résultats seront  
publiés dans le bulletin interne diffusé suite à la fin du concours.

**Au moins 50% des membres du personnel ont participé au concours.**

> Cible maintenue mais reportée au 30 septembre 2010.

GESTE : RÉALISER UNE VEILLE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RENDRE DISPONIBLE L'INFORMATION PERTINENTE.

**Sensibiliser 80 % du personnel d'ici la fin 2010 et en former 20 % d'ici 2010.**

➤ Au 31 décembre 2009, 82 % du personnel a été sensibilisé et 74 % du personnel a été formé.

➤ Cible atteinte.

**S'inscrire à au moins 4 forums ou bulletins (nombre de forums ou bulletins).**

➤ Au 31 décembre 2009, nous étions abonnés à 3 forums.

➤ Cible maintenue.

GESTE : PARTICIPER ANNUELLEMENT À UN ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE.

**Participer à un événement incontournable en développement durable (oui/non).**

➤ Non, cette participation a été annulée pour 2009 puisque la Société a été commanditaire d'un premier forum sur le développement durable qui s'est tenu dans notre région en novembre 2008. Notre officier en développement durable a participé à cet évènement.

## ACTION 2

**INSÉRER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNICATIONS ÉCRITES ET ÉLECTRONIQUES DE LA SDBJ**

GESTE : CRÉER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPARAISANT DANS TOUS LES COURRIELS ET LE PROGRAMMER À MÊME LA SIGNATURE DES COURRIELS POUR UNE UTILISATION AUTOMATIQUE PAR TOUS LES EMPLOYÉS.

**Le message à insérer dans les courriels est créé, programmé et utilisé par 100 % des employés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 (oui/non).**

➤ Oui.

GESTE : AJOUTER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LORS DES IMPRESSIONS DE LA PAPETERIE OFFICIELLE DE LA SDBJ.

**Un message portant sur le développement durable est présent sur toute nouvelle papeterie imprimée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 (oui/non).**

➤ Oui.

GESTE : AJOUTER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE APPARAISSANT SUR TOUTES LES PAGES FRONTISPICES DES TÉLÉCOPIES TRANSMISES PAR LE PERSONNEL.

**Un message à insérer sur la page frontispice des télécopies est créé, programmé et transmis aux employés pour utilisation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 (oui/non).**

➤ Oui.

GESTE : AJOUTER UN MESSAGE PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE SUR LES NOTES DE SERVICE TRANSMISES AU PERSONNEL.

**Un message à insérer sur les notes de service est créé, programmé et utilisé lors de toute transmission de notes de service à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 (oui/non).**

➤ Oui.

## ACTION 3

**ÉTABLIR UN CADRE DE GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ POUR TOUTES LES DIRECTIONS DE LA SDBJ (L'ASPECT ENVIRONNEMENT ÉTANT CONSIDÉRÉ COMME TRAITÉ AVEC L'ACTION 5)**

GESTE : FORMER UN COMITÉ DE COORDINATION POUR L'ÉLABORATION D'UN CADRE DE GESTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ (CGSS) POUR L'ENSEMBLE DES ACTIVITÉS DE LA SDBJ.

**Mise en place du comité de coordination du CGSS pour le 30 septembre 2009 (oui/non).**

➤ Non, le comité a été mis en place suite à l'embauche d'un responsable du CGSS qui a pour mandat de coordonner l'élaboration de ce cadre de gestion. Le délai pour compléter le recrutement de ce responsable a été plus long que prévu initialement.

➤ Le comité a cependant été mis en place le 6 novembre 2009.

GESTE : DÉSIGNER ET FORMER UN RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DU CGSS.

**Désigner le responsable de l'élaboration du CGSS d'ici le 30 septembre 2009 (oui/non).**

➤ Non, la nomination du responsable a été complétée le 6 novembre 2009.

➤ Un processus d'intégration a été mis en place lors de l'entrée en fonction de ce responsable, ce qui a permis d'identifier rapidement le programme de perfectionnement à mettre en œuvre pour cette nouvelle ressource.

➤ En décembre 2009, le responsable du CGSS a par ailleurs suivi une formation sur le processus d'amélioration continue.

GESTE : ÉLABORER LE CGSS.

**Dépôt et acceptation d'un plan de travail pour le CGSS pour le 23 décembre 2009 (oui/non).**

➤ Non, le dépôt du plan de travail a été fait à la date visée, son acceptation a été retardée au 30 avril 2010. Le délai pour compléter le recrutement du responsable du CGSS explique ce retard.

**Approbation du CGSS pour le 22 décembre 2010 (oui/non).**

➤ Cible maintenue.

## ACTION 4

**METTRE EN OEUVRE DES PRATIQUES ET DES ACTIVITÉS CONTRIBUANT AUX DISPOSITIONS DE LA POLITIQUE POUR UN GOUVERNEMENT ÉCORESPONSABLE**

GESTE : INSTAURER UN PROGRAMME 3R (RÉDUCTION, RÉUTILISATION, RECYCLAGE).

**Le programme 3R est élaboré pour chacun des établissements de la SDBJ d'ici le 15 octobre 2009 (oui/non).**

➤ Non, puisque ce programme est également en lien avec le concours 2D-3R, son élaboration a été reportée au 30 septembre 2010.

**Nombre de mesures ou d'activités mises en œuvre pour contribuer directement à l'atteinte des objectifs nationaux de gestion environnementale et nombre de pratiques écoresponsables.**

➤ Malgré que le programme soit en cours d'élaboration, les établissements ont mis en œuvre une douzaine de mesures.

**Chaque établissement de la SDBJ s'est inscrit au concours «Relever le défi du développement durable : Concours 2D-3R» (oui/non).**

➤ Non, suite au retard de mise en marche du concours.

**Le programme 3R détermine des objectifs de réduction, réutilisation et recyclage à atteindre pour chacun des établissements (oui/non).**

➤ Non, ces objectifs seront définis d'ici la fin septembre 2010.

Chaque établissement fait état des résultats atteints dans le blogue ou le profil Facebook du concours 2D-3R.

› Les résultats atteints seront plutôt publiés dans le journal interne de la SDBJ lorsque le programme sera complété.

## ACTION 5

### ÉLABORER UN SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE AFIN DE MIEUX GÉRER LES IMPACTS CONNUS ET POTENTIELS LIÉS À LA RÉALISATION DES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE LA SDBJ

GESTE : FORMER UN COMITÉ DE COORDINATION POUR L'ÉLABORATION DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE (SGE).

Mise en place du comité de coordination pour la fin septembre 2009 (oui/non).

› Non, le comité a été mis en place le 6 décembre 2009, soit suite à l'embauche du responsable du CGSS qui est également responsable du SGE.

GESTE : DÉSIGNER UN RESPONSABLE DE L'ÉLABORATION DU SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.

Désigner le responsable du projet pour le 30 septembre 2009 (oui/non).

› Non, le responsable a été désigné le 6 novembre 2009.

GESTE : ÉLABORER LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE.

Dépôt et acceptation d'un plan de travail pour la fin décembre 2009 (oui/non).

› Non, le dépôt du plan de travail a été fait à la date visée, son acceptation a été retardée au 30 avril 2010. Le délai pour compléter le recrutement du responsable du CGSS et du SGE explique ce retard.

Élaboration du système de gestion environnementale d'ici la fin décembre 2010 (oui/non).

› Cible maintenue.

## ACTION 6

### PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ANALYSE DES PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA SDBJ

GESTE : ÉLABORER UNE GRILLE DE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DE LA SDBJ.

Intégrer dans nos formulaires la prise en compte des principes de développement durable d'ici le 1<sup>er</sup> juin 2009 (oui/non).

› Oui, pour les investissements privés.

› Pour les investissements dans le secteur minier, le délai est reporté au 31 août 2010. En effet, nos investissements dans ce secteur ont pour but de réaliser principalement des travaux d'exploration minière et la grille élaborée est difficilement applicable dans ces cas.

Grille d'analyse créée d'ici le 30 juin 2009 (oui/non).

› Oui, pour les investissements privés.

› Pour les investissements dans le secteur minier, le délai est reporté au 31 août 2010. En effet, nos investissements dans ce secteur ont pour but de réaliser principalement des travaux d'exploration minière et la grille élaborée est difficilement applicable dans ces cas.

GESTE : FORMER LE PERSONNEL CONCERNÉ.

100% du personnel concerné aura été formé à utiliser la grille d'analyse.

› Au 31 décembre 2009, 75% du personnel a été formé.

## ACTION 7

### EFFECTUER UN 1<sup>ER</sup> BILAN SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DES ACTIVITÉS DE LA SDBJ :

› en lien avec sa politique d'acquisition de biens et services;

› en regard de ses politiques d'investissement en développement économique;

› dans les différentes villes où sont localisés ses bureaux.

GESTE : ÉLABORER LA MÉTHODOLOGIE PERMETTANT D'EFFECTUER LE BILAN.

Élaborer la méthodologie d'ici le 31 décembre 2009.

› Non, cible reportée au 31 mars 2010 puisqu'il a fallu procéder à l'embauche d'une firme externe dans le but d'élaborer une méthodologie reconnue.

GESTE : COMPLÉTER LE BILAN SUR L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2009.

Compléter le bilan social et économique des activités de la SDBJ d'ici le 30 juin 2010.

› Cible maintenue.

## ACTION 8

### METTRE SUR PIED UN PROGRAMME DE RENFORCEMENT DE L'ACTION BÉNÉVOLE DE SES EMPLOYÉS ET DE L'ACTION SOCIALE DE LA SDBJ DANS LES DIVERSES COMMUNAUTÉS

GESTE : ALLOUER UNE BANQUE D'HEURES DE CONGÉS RÉMUNÉRÉS AUX MEMBRES DU PERSONNEL QUI S'IMPLIQUENT BÉNÉVOLEMENT DANS LES ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF ŒUVRANT SUR LE TERRITOIRE DE LA BAIE-JAMES.

Diffuser, d'ici le 30 juin 2009, une note de service aux membres du personnel les informant des modalités à respecter pour se prévaloir de la banque de congés d'action bénévole (oui/non).

› Oui.

Plus de 200 heures de congés d'action bénévole auront été accordées aux membres du personnel du 30 juin 2009 au 30 juin 2010.

› Au 31 décembre 2009, la banque d'heures de congés d'action bénévole s'élève à 90 heures.

GESTE : REVOIR LES PROCESSUS D'ATTRIBUTION DES DIVERSES COMMANDITES OCTROYÉES AUX ORGANISMES LOCAUX.

Les processus d'attribution des diverses commandites octroyées aux organismes locaux par les différents établissements de la SDBJ sont revus et documentés au plus tard le 31 décembre 2009 (oui/non).

› Non, cette cible a été reportée à la fin mai 2010 compte tenu des retards observés dans la mise en œuvre des autres gestes.

# 09 ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009

## RAPPORT DE LA DIRECTION

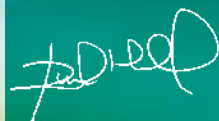
Les états financiers de la Société de développement de la Baie-James ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées et qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La Société reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Société, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le conseil d'administration pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.

Le président-directeur général,



Raymond Thibault, ing.  
Matagami, le 18 février 2010

LES ÉTATS  
FINANCIERS  
DE LA SOCIÉTÉ DE  
DÉVELOPPEMENT  
DE LA BAIE-  
JAMES  
ONT ÉTÉ  
DRESSÉS  
PAR LA DI-  
RECTION,  
QUI EST  
RESPON-  
SABLE  
DE LEUR  
PRÉPARA-  
TION ET  
DE LEUR  
PRÉSEN-

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Finances

J'ai vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie-James au 31 décembre 2009, les états des résultats, du résultat étendu et du déficit cumulé ainsi que l'état des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2009, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V.-5.01), je déclare qu'à mon avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Le vérificateur général du Québec,



Renaud Lachance, FCA auditeur

Québec, le 18 février 2010

**RÉSULTATS  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>PRODUITS (note 4)</b>		
Prestation de services (note 19)	14 851 312 \$	12 771 590 \$
Ventes	3 618 608	4 681 865
Location	268 474	371 679
Revenus de gestion (note 19)	1 265 955	1 171 011
Revenus de placements (note 5)	1 575 689	1 499 318
Revenus d'engagements	47 231	14 790
Autres revenus	90 863	85 933
	<u>21 718 132</u>	<u>20 596 186</u>
<b>CHARGES (note 4)</b>		
Services d'entrepreneurs	11 245 371	9 053 972
Traitements et avantages sociaux	3 684 802	3 621 545
Achats	2 181 561	3 008 363
Entretien et réparations	975 697	1 274 297
Électricité	277 456	321 806
Taxes, licences et permis	224 681	257 068
Frais de location	154 111	149 738
Frais reliés au personnel	202 665	224 753
Assurances	162 734	195 366
Communications	152 306	132 476
Publicité	85 679	130 319
Frais de bureau	46 978	39 904
Matériaux de voirie	596 973	586 343
Créances douteuses	39 259	225 328
Amortissement des immobilisations corporelles	261 542	200 682
Honoraires professionnels	418 937	662 714
Études et développement de marchés	126 919	163 910
(Gain) perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(63 777)	53
Frais bancaires	23 202	43 867
Frais d'intérêts	4 504	22 218
Autres charges	21 835	48 806
	<u>20 823 435</u>	<u>20 363 528</u>
<b>BÉNÉFICE D'EXPLOITATION</b>	<b>894 697</b>	<b>232 658</b>
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>		
Moins-value durable sur placements	(150 000)	(7 500)
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	515 260	(191 950)
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	(52 990)	(1 550)
Quote-part dans les résultats de la société satellite	355 492	-
<b>BÉNÉFICE NET (note 4)</b>	<b>1 562 459 \$</b>	<b>31 658 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**RÉSULTAT ÉTENDU ET DÉFICIT CUMULÉ  
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>RÉSULTAT ÉTENDU</b>		
<b>Bénéfice net</b>	<b>1 562 459 \$</b>	<b>31 658 \$</b>
<b>Autres éléments du résultat étendu (note 13):</b>		
Gains (pertes) latents sur les placements disponibles à la vente	3 205 103	(4 401 317)
Reclassement à l'état des résultats des gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	(667 415)	(220 392)
	<u>2 537 688</u>	<u>(4 621 709)</u>
<b>Résultat étendu</b>	<b>4 100 147 \$</b>	<b>(4 590 051) \$</b>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>		
Solde au début	(55 571 161) \$	(55 602 819) \$
Bénéfice net	1 562 459	31 658
Solde de fin	<u>(54 008 702) \$</u>	<u>(55 571 161) \$</u>



**BILAN**  
**AU 31 DÉCEMBRE 2009**

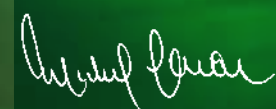
	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>ACTIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Encaisse	3 880 187 \$	693 418 \$
Placements à court terme (note 8)	6 703 083	3 404 968
Placements à long terme échéant à court terme (note 8)	325 703	3 550 665
Comptes clients (note 6)	3 722 826	4 020 646
Stocks (note 7)	266 692	272 838
Frais payés d'avance	3 710	1 511
	<u>14 902 201</u>	<u>11 944 046</u>
<b>Placements (note 8)</b>	9 205 071	6 831 565
<b>Immobilisations corporelles (note 9)</b>	1 468 898	1 024 308
<b>Actif au titre de prestations constituées (note 15)</b>	283 960	211 875
	<u>10 957 929</u>	<u>8 067 748</u>
	<u>25 860 130 \$</u>	<u>20 011 794 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>À court terme</b>		
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 935 237 \$	4 516 021 \$
Retenues sur contrats	468 219	139 246
	<u>6 403 456</u>	<u>4 655 267</u>
<b>AVOIR DE L'ACTIONNAIRE</b>		
Capital-actions (note 12)	69 825 000	69 825 000
Surplus d'apport	5 719 284	5 719 284
Déficit cumulé	(54 008 702)	(55 571 161)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (note 13)	(2 078 908)	(4 616 596)
	<u>19 456 674</u>	<u>15 356 527</u>
	<u>25 860 130 \$</u>	<u>20 011 794 \$</u>

**ÉVENTUALITÉS (note 20)**

**ENGAGEMENTS (note 21)**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,



Michel Garon, administrateur



Raymond Thibault, administrateur

**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2009**

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Bénéfice net	1 562 459 \$	31 658 \$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations corporelles	261 542	200 682
(Gain) perte sur la cession d'immobilisations corporelles	(63 777)	53
Moins-value durable sur placements	150 000	7 500
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente (note 5)	(667 415)	(220 392)
Augmentation de l'actif au titre de prestations constituées	(72 085)	(16 530)
Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction	(515 260)	191 950
Variation de la juste valeur des actifs désignés à des fins de transaction	52 990	1 550
Quote-part dans les résultats de la société satellite	(355 492)	-
Variation des éléments hors caisse liés à l'exploitation (note 14)	2 241 139	299 610
Encaissement des contributions aux immobilisations corporelles	324 989	291 528
	<u>2 919 090</u>	<u>787 609</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	2 919 090	787 609
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisitions de placements	(6 920 128)	(10 231 061)
Produit de la cession de placements	8 346 334	8 482 461
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 222 304)	(401 796)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	63 777	7 352
	<u>267 679</u>	<u>(2 143 044)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	267 679	(2 143 044)
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	3 186 769	(1 355 435)
<b>Encaisse au début</b>	693 418	2 048 853
	<u>3 880 187 \$</u>	<u>693 418 \$</u>
<b>Encaisse à la fin</b>	3 880 187 \$	693 418 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# NOTES COMPLÉMENTAIRES 31 DÉCEMBRE 2009

## 1. CONSTITUTION, OBJETS ET STATUT FISCAL

La Société de développement de la Baie-James (la Société), dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec, est constituée en vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James* (L.R.Q., chapitre D-8.2). La Société a pour mission de favoriser, dans une perspective de développement durable, le développement économique, la mise en valeur et l'exploitation des ressources naturelles, autres que les ressources hydroélectriques, du Territoire. Elle peut notamment susciter, soutenir et participer à la réalisation de projets visant ces fins. Elle a également pour mission d'aménager le territoire sous réserve de la compétence municipale en matière d'aménagement et d'urbanisme. En vertu des lois fédérales et provinciales, la Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu au Québec et au Canada. Elle est cependant assujettie à la taxe sur le capital provinciale.

## 2. NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Le 1<sup>er</sup> janvier 2009, la Société a adopté le chapitre 3064 - «*Écarts d'acquisition et actifs incorporels*». Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation, d'évaluation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels, y compris les actifs incorporels générés en interne.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Société applique les recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) relativement au chapitre 3862 *Instruments financiers - informations à fournir*. Des modifications ont été apportées à ce chapitre et s'appliquent aux états financiers annuels des exercices clos à compter du 30 septembre 2009. En conséquence, les exigences en matière d'information à fournir sur les évaluations de la juste valeur d'instruments financiers et le risque de liquidité sont accrues.

L'application de ces nouvelles normes n'a eu aucune incidence sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

## 3. CONVENTIONS COMPTABLES

### *Conventions comptables en vigueur*

#### Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Société par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette), le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif et comprend tous les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

#### Placements dans une société satellite

La Société comptabilise ses placements à la valeur de consolidation lorsque sa participation dans les titres comportant des droits de vote d'une société émettrice lui permet d'être en mesure d'exercer à l'égard de cette société satellite une influence notable sur les décisions financières et administratives.

#### Instruments financiers

##### Catégories

Les actifs disponibles à la vente comprennent tous les actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories suivantes.

Les prêts et créances n'incluent pas les titres de créances.

Les actifs détenus à des fins de transaction sont des actifs que la Société a acquis principalement en vue de leur revente à court terme incluant l'encaisse. Cette catégorie comprend également des actifs ne respectant pas les critères requis, mais que la Société a choisi de désigner irrévocablement comme étant détenus à des fins de transaction.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que des prêts et des créances, dont les paiements sont déterminés ou déterminables et à échéance fixe et que la Société a l'intention bien arrêtée et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance.

Les autres passifs financiers comprennent tous les passifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés dans la catégorie des passifs financiers détenus à des fins de transaction.

#### Classification de la Société

La Société a établi les classements suivants :

- › l'encaisse et les bons de souscription (note 8) sont classés comme des actifs financiers détenus à des fins de transaction et les comptes clients de même que certaines obligations gouvernementales et de sociétés ouvertes (note 8) ont été désignés de façon irrévocable à des fins de transaction;
- › les débetures ainsi que les effets à recevoir (note 8) sont classés comme étant des prêts et créances;
- › les actions ordinaires de sociétés ouvertes (note 8) sont désignées de façon irrévocable comme étant des actifs disponibles à la vente;
- › certaines obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public (note 8) sont classées comme placements détenus jusqu'à leur échéance;
- › les comptes fournisseurs, les charges à payer et les retenues sur contrats sont classés comme étant d'autres passifs financiers.

#### Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés à la juste valeur à la date de transaction. Les coûts de transaction sont comptabilisés en résultat net.

#### Évaluation ultérieure

Les actifs disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur à l'exception des actions ordinaires de sociétés privées qui sont évaluées au coût dans cette catégorie. Les gains et les pertes latents qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une baisse de valeur de l'actif financier soit considérée comme durable.

Lorsqu'un actif disponible à la vente est cédé, le gain ou la perte cumulé au résultat étendu est alors reclassé à l'état des résultats au poste de revenus de placements. De plus, si cet actif financier subit une perte de valeur, cette dernière est également reclassée à l'état des résultats, au poste de moins-value durable sur placements.

Les prêts et créances, les placements détenus jusqu'à échéance ainsi que les autres passifs financiers qui ne sont pas détenus à des fins de transaction sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant. Les intérêts calculés selon la méthode du taux effectif sont présentés à l'état des résultats au poste revenus de placements ou frais d'intérêts.

Les actifs détenus à des fins de transaction, incluant les dérivés, sont évalués à leur juste valeur, et les gains et les pertes qui découlent de leur réévaluation à la juste valeur sont constatés en résultat net.

#### Juste valeur

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendrait des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. Ces valeurs sont déterminées au moyen de méthodes d'évaluation telles l'actualisation au taux d'intérêt courant des flux de trésorerie futurs et les cours des principales bourses. De plus, certaines évaluations sont réalisées par la Société selon des méthodes d'évaluation couramment employées.

Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan doivent être classés selon une hiérarchie comportant 3 niveaux, soit :

Niveau 1 - Évaluation fondée sur les cours du marché observés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2 - Techniques d'évaluation fondées sur des données qui correspondent à des prix cotés d'instruments semblables sur des marchés actifs, à des prix cotés d'instruments identiques ou semblables sur des marchés qui ne sont pas actifs, à des données autres que les prix cotés utilisés dans un modèle d'évaluation, qui sont observables pour l'instrument évalué, et à des données qui sont tirées principalement de données observables ou qui sont corroborées par des données du marché par corrélation ou tout autre lien;



Niveau 3 - Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de données non observables sur le marché.

#### Baisse de valeur durable des actifs financiers

Pour les actifs financiers autres que détenus à des fins de transaction et prêts et créances, la Société évalue s'il existe une indication objective de la dépréciation de ces actifs. S'il existe une telle indication, le montant recouvrable des actifs est calculé. Si celui-ci est inférieur à la valeur comptable des actifs, une perte pour dépréciation est constatée à l'état des résultats.

Pour les prêts et créances, une provision pour créances douteuses est constatée lorsque nécessaire.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût moins les contributions reçues et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire en considérant les périodes suivantes :

immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	5, 10 et 20 ans
maisons modulaires	10 ans
meublé, agencements, machinerie et équipement	3 et 5 ans
matériel informatique et véhicules	3 ans

La Société examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations corporelles en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

#### Constataion des produits

##### Prestation de services, ventes et revenus de gestion

Les revenus provenant de la prestation de services, des ventes et des revenus de gestion sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

> il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;

> la livraison a eu lieu et les services ont été rendus;

> le prix de vente est déterminé ou déterminable;

> le recouvrement est raisonnablement assuré.

#### Revenus de location

La Société constate les loyers de base selon la méthode linéaire sur la durée des contrats de location. L'excédent des loyers constatés sur les montants à recevoir en vertu des contrats de location est présenté à titre de loyers à recevoir au bilan. Certains contrats de location comprennent des conditions exigeant le remboursement par les locataires d'une part proportionnelle des taxes foncières et des coûts des parties communes. Ces montants sont constatés au cours de la période où les charges connexes sont engagées. Le remboursement des charges se fait sur une base mensuelle en fonction du montant estimé au début de l'exercice. Toute différence entre le montant remboursé et le montant constaté à titre de revenus de location est inscrite à titre de loyers à recevoir ou à remettre.

#### Revenus de placements et d'engagements

Les opérations de placements sont comptabilisées à la date de l'opération et les revenus qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont constatés à compter de la date de déclaration. Les gains et les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen.

#### Régime de retraite

Le coût du régime de retraite est déterminé par calculs actuariels et la capitalisation du régime est effectuée au moyen de cotisations qui sont déterminées selon la méthode de répartition des prestations constituées. La charge de retraite est constatée dans les résultats et représente la somme des éléments suivants :

> le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les employés au cours de l'exercice;

> les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées et le rendement prévu sur l'actif de ce régime. Aux fins du calcul du rendement prévu sur l'actif du régime, l'actif est évalué à sa juste valeur;

> l'amortissement des gains et des pertes actuariels cumulatifs nets, non constatés et supérieurs à 10% de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon le plus élevé des deux montants calculés selon la méthode linéaire sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active du groupe d'employés participant au régime (15 ans en 2009 et 16 ans en 2008).

#### Flux de trésorerie

La politique de la Société consiste à présenter dans la trésorerie et équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

#### Modifications futures de conventions comptables

Pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Société adoptera à titre de nouveau référentiel, les normes comptables pour le secteur public, tel que prévu par la préface des normes comptables du secteur public.

### 4. BÉNÉFICE NET PAR ACTIVITÉ

	2009			2008	
	Produits	Charges	Autres produits	Bénéfice net (perte nette)	Bénéfice net (perte nette)
Siège social	153 615 \$	1 124 532 \$	- \$	(970 917) \$	(1 262 602) \$
Services	15 987 733	14 892 483	-	1 095 250	980 038
Développement économique	1 557 010	815 268	667 762	1 409 504	125 803
Immobilières	264 653	305 125	-	(40 472)	20 885
Hôtelières	3 755 121	3 686 027	-	69 094	167 534
	<b>21 718 132 \$</b>	<b>20 823 435 \$</b>	<b>667 762 \$</b>	<b>1 562 459 \$</b>	<b>31 658 \$</b>

La Société comptabilise ses produits et charges par secteurs d'activité qui comprennent, entre autres, les éléments suivants :

##### Activités du siège social

- > Honoraires de gestion gagnés
- > Revenus d'intérêts
- > Gain ou perte sur la cession d'immobilisations corporelles
- > Charges d'intérêts
- > Charges reliées aux bureaux de Matagami et Chibougamau
- > Charges reliées aux services administratifs, aux ressources humaines et à l'informatique
- > Charges reliées au conseil d'administration et à la présidence
- > Charges de communications
- > Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires (PAIA)

##### Activités de services

- > Gestion d'infrastructures

## Activités de développement économique

- > Gestion de titres miniers
- > Gestion et revenus de placements
- > Gain ou perte sur placements
- > Projets de développement économique
- > Charges reliées à la direction du développement économique

## Activités immobilières

- > Exploitation d'immeubles

## Activités hôtelières

- > Exploitation du relais routier du km 381

## 5. REVENUS DE PLACEMENTS

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	667 415 \$	220 392 \$
Revenus d'intérêts sur les prêts et créances	200 281	118 990
Revenus d'intérêts sur les placements détenus jusqu'à leur échéance	62 055	116 708
Revenus d'intérêts sur les actifs désignés à des fins de transaction	140 492	158 156
Revenus d'intérêts sur les actifs détenus à des fins de transaction	5 784	61 730
Gains réalisés sur la cession de propriétés minières	-	435 381
Autres revenus de placements	499 662	387 961
	<b>1 575 689 \$</b>	<b>1 499 318 \$</b>

## 6. COMPTES CLIENTS

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Actifs détenus à des fins de transaction		
Hydro-Québec <sup>(1)</sup>	1 971 549 \$	2 847 316 \$
Ministère des Transports <sup>(1)</sup>	831 879	263 397
Autres	933 567	1 262 966
	<b>3 736 995</b>	<b>4 373 679</b>
Provision pour créances douteuses	[14 169]	[353 033]
	<b>3 722 826 \$</b>	<b>4 020 646 \$</b>

<sup>(1)</sup> Entité sous contrôle commun

L'analyse de l'âge des comptes clients se détaille comme suit :

	<b>2009</b>		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
<b>Âge des comptes clients</b>			
Non en souffrance	3 451 231 \$	1 535 \$	3 449 696 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	196 547	1 579	194 968
En souffrance depuis 31 à 60 jours	26 593	-	26 593
En souffrance depuis 61 à 90 jours	23 666	1 579	22 087
En souffrance depuis plus de 90 jours	38 958	9 476	29 482
	<b>3 736 995 \$</b>	<b>14 169 \$</b>	<b>3 722 826 \$</b>

	<b>2008</b>		
	Valeur brute	Perte de valeur	Valeur nette
<b>Âge des comptes clients</b>			
Non en souffrance	3 839 799 \$	30 112 \$	3 809 687 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	94 518	-	94 518
En souffrance depuis 31 à 60 jours	28 879	-	28 879
En souffrance depuis 61 à 90 jours	74 752	40 358	34 394
En souffrance depuis plus de 90 jours	335 731	282 563	53 168
	<b>4 373 679 \$</b>	<b>353 033 \$</b>	<b>4 020 646 \$</b>

L'évolution de la provision pour créances douteuses se détaille comme suit :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Solde au début	353 033 \$	127 953 \$
Perte de valeur comptabilisée	39 259	225 328
Radiation	[378 123]	[248]
Solde à la fin	<b>14 169 \$</b>	<b>353 033 \$</b>

## 7. STOCKS

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Produits pétroliers	229 594 \$	229 165 \$
Autres	37 098	43 673
	<b>266 692 \$</b>	<b>272 838 \$</b>

Le montant des stocks passé en charge au cours de l'exercice est de 2 181 561 \$ (2008 : 3 008 363 \$).

## 8. PLACEMENTS

	2009	2008
<b>Placements à court terme</b>		
<b>Actifs désignés à des fins de transaction</b>		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 1,10 % à 6,60 % (taux effectifs de 1,10 % à 1,32 %) et ayant une valeur nominale de 1 516 000 \$ (1 481 000 \$ en 2008)	1 520 692 \$	1 522 952 \$
Certificats de placements garantis d'institutions financières portant intérêt de 1,35 % à 1,55 % et ayant une valeur nominale de 2 295 000 \$ (1 853 000 \$ en 2008)	2 304 588	1 882 016
	3 825 280	3 404 968
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt de 1,1 % à 10,5 % (taux effectifs de 1,10 % à 1,63 %) et ayant une valeur nominale de 1 949 860 \$	2 004 423	-
Certificats de placements garantis d'institutions financières portant intérêt de 1,65 % à 2,32 % et ayant une valeur nominale de 860 500 \$	873 380	-
	2 877 803	-
	6 703 083	3 404 968
<b>Placements à long terme échéant à court terme</b>		
<b>Prêts et créances</b>		
Portion échéant à court terme de débiteures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 12,00 % à 13,25 %	184 996	38 889
Portion échéant à court terme de l'effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,0 %, payable par versement de 327 \$ aux deux semaines	6 074	5 616
Effet à recevoir remboursé	-	16 312
	191 070	60 817
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>		
Bons de souscription de sociétés ouvertes	242	148
<b>Actifs désignés à des fins de transaction</b>		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public portant intérêt à 3,95 % (taux effectif 4,30 %) et ayant une valeur nominale de 132 000 \$ (537 900 \$ en 2008)	134 391	547 105
<b>Placements détenus jusqu'à leur échéance</b>		
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public échues d'une valeur nominale de 2 900 500 \$	-	2 942 595
	325 703	3 550 665

	2009	2008
<b>Placements à long terme</b>		
<b>Placement dans une société satellite (participation de 33 %)</b>		
99 parts de Camp 257 S.E.C. à la valeur de consolidation, déduction faite d'une moins-value durable sur placement de 196 772 \$	355 493 \$	1 \$
Avance remboursée	-	185 921
	355 493	185 922
<b>Actifs désignés disponibles à la vente</b>		
Actions ordinaires de sociétés ouvertes	6 533 918	5 129 587
<b>Prêts et créances</b>		
Débiteure convertible d'une société ouverte portant intérêt à 15,00 % et échéant en 2010 ou 2011	200 000	-
Débiteure non convertible d'une société ouverte remboursée	-	250 000
Débiteures non convertibles de sociétés privées portant intérêt de 8,75 % à 13,25 % et échéant jusqu'en 2015 déduction faite d'une provision pour moins-value durable sur placements de 150 000 \$	1 383 282	914 111
Effet à recevoir d'un employé portant intérêt à 4,00 %, payable par versement de 327 \$ aux deux semaines et échéant en 2018	57 431	63 725
	1 640 713	1 227 836
<b>Actifs détenus à des fins de transaction</b>		
Bons de souscription et options d'achat d'actions de sociétés ouvertes échéant jusqu'en mai 2014	569 869	51 750
<b>Actifs désignés à des fins de transaction</b>		
Obligations d'une société ouverte portant intérêt à 4,17 % (taux effectif de 3,87 %), échéant en 2011 et ayant une valeur nominale de 100 000 \$ (232 000 \$ en 2008)	105 078	236 470
	9 205 071 \$	6 831 565 \$

Au cours de l'exercice, la Société a échangé des actions d'une société ouverte pour celles d'une autre société ouverte. Ceci a amené la comptabilisation d'un gain de 99 645 \$. Cette transaction a été mesurée à la valeur des actions reçues, soit 307 969 \$.

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2009

	Coût	Contributions <sup>(1)</sup>	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$	- \$	- \$	71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574	-	-
Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	3 464 653	485 721	2 115 487	863 445
Maisons modulaires	1 300 513	630 634	511 745	158 134
Mobilier et agencements	324 762	114 489	176 089	34 184
Matériel informatique	386 446	-	327 129	59 317
Machinerie et équipement	1 749 750	1 034 926	490 509	224 315
Véhicules	3 682 646	3 370 334	253 838	58 474
	<b>17 575 373 \$</b>	<b>12 231 678 \$</b>	<b>3 874 797 \$</b>	<b>1 468 898 \$</b>

2008

	Coût	Contributions <sup>(1)</sup>	Amortissement cumulé	Net
Terrains	71 029 \$	- \$	- \$	71 029 \$
Aérogare	6 595 574	6 595 574	-	-
Immeubles et améliorations aux immeubles détenus aux fins de location	3 713 491	529 345	2 703 023	481 123
Maisons modulaires	1 222 381	630 634	484 444	107 303
Mobilier et agencements	321 093	114 489	178 301	28 303
Matériel informatique	356 011	-	297 847	58 164
Machinerie et équipement	1 569 029	947 803	407 310	213 916
Véhicules	3 677 320	3 370 334	242 516	64 470
	<b>17 525 928 \$</b>	<b>12 188 179 \$</b>	<b>4 313 441 \$</b>	<b>1 024 308 \$</b>

<sup>(1)</sup> Les contributions reçues de la Société d'énergie de la Baie James, d'Hydro-Québec, de la Municipalité de Baie-James, de la Conférence régionale des élus de la Baie-James et du gouvernement fédéral pour les immobilisations sont comptabilisées en réduction du coût de celles-ci. En 2009, la Société a perçu 324 989 \$ en contributions (2008 : 291 528 \$).

Des immobilisations corporelles classées sous la rubrique maisons modulaires représentant 114 099 \$ n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas opérationnelles en fin d'exercice.

## 10. PROPRIÉTÉS MINIÈRES

En 2007, la Société a conclu une entente pour la vente éventuelle d'une redevance et de ses droits et intérêts dans une propriété minière située sur le territoire de la Baie-James. Cette entente contient des engagements que l'acquéreur doit réaliser après le 31 décembre 2009. Advenant la réalisation de cette entente aux cours des prochaines années, la Société réalisera des gains supplémentaires sur la disposition de cette propriété et de cette redevance d'un montant maximal de 751 563 \$. Les propriétés minières ont été dévaluées par le passé.

## 11. EMPRUNT BANCAIRE

La Société bénéficie d'une autorisation d'emprunt bancaire au montant de 4 000 000 \$. Cet emprunt bancaire porte intérêt au taux préférentiel et il est renégociable le 30 juin 2010. Au 31 décembre 2009, le taux d'intérêt est de 2,25 % (2008 : 3,5 %) et le solde est nul.

## 12. CAPITAL-ACTIONS

### Autorisé

10 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune.

	2009	2008
<b>Émis et payé</b>		
6 982 500 actions ordinaires	69 825 000 \$	69 825 000 \$

Les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances.

## 13. CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2009	2008
Solde au début	(4 616 596) \$	5 113 \$
Autres éléments du résultat étendu	2 537 688	(4 621 709)
Solde de fin	(2 078 908) \$	(4 616 596) \$

## 14. FLUX DE TRÉSORERIE

Les variations des éléments hors caisse liés à l'exploitation se détaillent comme suit :

	2009	2008
Comptes clients	297 820 \$	1 560 949 \$
Stocks	6 146	(33 906)
Frais payés d'avance	(2 199)	22 231
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 610 399	(1 277 836)
Retenues sur contrats	328 973	28 172
	<b>2 241 139 \$</b>	<b>299 610 \$</b>

En date du 31 décembre 2009, le poste comptes fournisseurs et charges à payer inclut des acquisitions liées à des immobilisations corporelles représentant 152 443 \$ (2008 : 343 626 \$).

Les intérêts versés au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2009 s'élèvent à 1 595 \$ (2008 : 274 \$).

## 15. RÉGIME DE RETRAITE

### Description du régime

La Société offre un régime de retraite à prestations déterminées à ses employés. Ce régime de retraite offre des prestations fondées sur le nombre d'années de service et sur le salaire final moyen de fin de carrière. La politique de la Société est de maintenir ses cotisations à un niveau permettant de pourvoir aux prestations. Elle évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime pour les besoins de la comptabilité au 31 décembre de chaque année. La dernière évaluation actuarielle a été produite en date du 31 décembre 2007 et la prochaine évaluation actuarielle sera produite en date du 31 décembre 2010.

La charge de retraite et l'obligation au titre des prestations constituées sont établies par calculs actuariels à partir des hypothèses les plus probables de la direction et extrapolées à partir de l'évaluation actuarielle la plus récente.

### Total des paiements en espèces

Le total des paiements en espèces au titre du régime de retraite pour 2009 est constitué des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et s'est chiffré à 177 275 \$ (2008 : 163 676 \$).

## Régime à prestations déterminées

Le tableau suivant fait le rapprochement de l'obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif du régime pour les exercices terminés les 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

	2009	2008
Obligation au titre des prestations constituées	(3 259 280) \$	(2 760 537) \$
Juste valeur des actifs du régime	3 728 373	3 088 085
Situation de capitalisation	469 093 \$	327 548 \$
Gain actuariel net non amorti	(185 133)	(115 673)
Actif au titre des prestations constituées	283 960 \$	211 875 \$

## Composition des actifs du régime

	2009	2008
Catégorie d'actifs		
Titres de capitaux propres	51,8 %	50,9 %
Titres de créances	48,2 %	49,1 %
Total	100,0 %	100,0 %

Les pourcentages moyens pondérés découlant des hypothèses utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées et le coût des prestations de la Société sont les suivants :

	2009	2008
Obligations au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	6,5 %	7,0 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %
Coût des prestations		
Taux d'actualisation	6,5 %	7,0 %
Taux de rendement prévu des actifs du régime	5,5 %	5,5 %
Taux de croissance de la rémunération	3,5 %	3,5 %

Les autres informations relatives au régime à prestations déterminées se présentent comme suit :

	2009	2008
Charge de l'exercice	105 190 \$	147 146 \$
Cotisations de l'employeur	177 275 \$	163 676 \$
Cotisations des employés	74 005 \$	68 398 \$
Prestations versées	35 287 \$	35 287 \$

## 16. INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers à court terme se rapproche du coût en raison de leur échéance rapprochée. Le tableau qui suit indique la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers à long terme de la Société :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Placements à long terme :</b>				
Actifs désignés disponibles à la vente				
Actions ordinaires de sociétés ouvertes (niveau 1) <sup>(2)</sup>	6 533 918 \$	6 533 918 \$	5 129 586 \$	5 129 586 \$
Prêts et créances				
Débentures non convertibles de sociétés privées (niveau 3) <sup>(3)</sup>	1 568 278 \$	1 568 278 \$	953 000 \$	953 000 \$
Débenture convertible d'une société ouverte (niveau 3) <sup>(3)</sup>	200 000	200 000	-	-
Débenture non convertible d'une société ouverte <sup>(3)</sup>	-	-	250 000	250 000
Effets à recevoir (niveau 3) <sup>(3)</sup>	63 505	63 505	85 653 <sup>(1)</sup>	84 445
Ne pouvant être estimés <sup>(4)</sup>	355 493	-	185 922	-
	2 187 276 \$	1 831 783 \$	1 474 575 \$	1 287 445 \$
Actifs détenus ou désignés à des fins de transaction				
Obligations gouvernementales, d'autres organismes du secteur public et de sociétés ouvertes (niveau 1) <sup>(5)</sup>	239 469 \$	239 469 \$	783 575 \$	783 575 \$
Bons de souscription de sociétés ouvertes (niveau 2) <sup>(2)</sup>	570 111	570 111	51 898	51 898
	809 580 \$	809 580 \$	835 473 \$	835 473 \$
Placements détenus jusqu'à leur échéance				
Obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public <sup>(5)</sup>	- \$	- \$	2 942 595 \$	2 955 824 \$

<sup>(1)</sup> Pour les catégories de placements dont la valeur comptable est supérieure à la juste valeur, la direction prévoit recouvrer leur valeur comptable.

<sup>(2)</sup> La juste valeur des actions des sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan. Quant aux bons de souscription de sociétés ouvertes, la juste valeur est établie selon la méthode Black & Scholes.

<sup>(3)</sup> Les justes valeurs ont été déterminées selon la méthode de la valeur actualisée des flux monétaires futurs à des taux d'intérêts de 12,5 % pour les débentures non convertibles de sociétés privées et de 4,0 % pour les effets à recevoir, ce qui représente les taux du marché à la date du bilan pour des placements similaires.

<sup>(4)</sup> La juste valeur de ces instruments financiers ne peut être estimée au prix d'un effort raisonnable compte tenu de l'absence de marchés pour ce type de placement. Par conséquent, l'instrument financier est comptabilisé au coût.

<sup>(5)</sup> La juste valeur des obligations gouvernementales, d'autres organismes du secteur public et de sociétés ouvertes est établie sur la base du cours acheteur de fermeture à la date du bilan.

## 17. OBJECTIFS ET POLITIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses opérations et de ses activités d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction.

La Société conclut des contrats visant ses instruments financiers, incluant des dérivés financiers, à des fins spéculatives dans le cadre de ses activités d'investissement.

### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques sont détaillés ci-après.

#### Risque de change

La Société est exposée au risque de change en raison d'encaisse et de placements à long terme libellés en dollars américains. Au 31 décembre 2009, les actifs financiers libellés en devises américaines totalisent 1 176 630 \$ US (1 123 930 \$ US au 31 décembre 2008).

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

À la date du bilan, le taux de change pour le dollar américain est de 1,05053 (2008 : 1,21803).

Un renforcement du dollar canadien de 10% par rapport au dollar américain, à la date du bilan, aurait diminué l'encaisse, les placements à long terme et le cumul des autres éléments du résultat étendu de 123 609 \$ (2008 : 136 898 \$). Cette analyse suppose que toutes les autres variables, notamment les cours boursiers, demeurent constantes. L'analyse comparative a été effectuée selon les mêmes hypothèses.

Un affaiblissement du dollar canadien de 10% par rapport au dollar américain, à la date du bilan, aurait le même effet mais en sens opposé sur l'encaisse, les placements à long terme et le cumul des autres éléments du résultat étendu.

#### Risque de taux d'intérêt

Les débetures, les obligations gouvernementales et d'autres organismes du secteur public, les obligations de sociétés ouvertes et l'effet à recevoir portent intérêt à taux fixe et exposent donc la Société au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les actifs financiers à taux fixe représentent 8 774 335 \$ (2008 : 8 589 400 \$).

L'emprunt bancaire porte intérêt à taux variable et expose donc la Société à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

La Société n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

#### Risque de crédit

En règle générale, la valeur comptable au bilan des actifs financiers de la Société exposés au risque de crédit, après déduction des provisions applicables pour pertes, représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Société est exposée.

▷ Comptes clients : Le risque de crédit de la Société provient principalement des comptes clients. La Société n'exige pas de garantie de ses clients. La politique de la Société consiste à soumettre chaque client à une procédure de vérification de son crédit. De plus, le solde de chaque client est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Société aux créances douteuses n'est pas importante.

▷ Débetures : Les soldes des débetures ainsi que l'encaissement des intérêts qui y sont liés sont analysés trimestriellement. Au 31 décembre 2009, la direction estime que le risque de crédit de la Société relatif à ces actifs financiers est modéré et, de ce fait, une provision pour moins-value durable de 150 000 \$ a été comptabilisée.

#### Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunt bancaire d'un montant autorisé suffisant. La Société établit des prévisions budgétaires trimestriellement afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de l'entité se détaillent comme suit :

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels totaux	Échéance	
			Moins de 6 mois	6 à 12 mois
Passifs financiers				
Comptes fournisseurs et charges à payer	5 935 237 \$	5 935 237 \$	5 935 237 \$	- \$
Retenues sur contrats	468 219	468 219	101 362	366 857
	<b>6 403 456 \$</b>	<b>6 403 456 \$</b>	<b>6 036 599 \$</b>	<b>366 857 \$</b>

La Société considère qu'elle détient suffisamment de placements facilement convertibles en trésorerie et également de facilités de crédit afin de s'assurer d'avoir les fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers courants et à long terme, et ce, à un coût raisonnable, le cas échéant.

## 18. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

La Société définit son capital comme étant l'avoir de l'actionnaire qui se détaille comme suit :

	2009	2008
Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions	69 825 000 \$	69 825 000 \$
Surplus d'apport	5 719 284	5 719 284
Déficit cumulé	(54 008 702)	(55 571 161)
	<b>21 535 582 \$</b>	<b>19 973 123 \$</b>

En vertu de la *Loi sur le développement et l'organisation municipale de la région de la Baie James*, les dividendes payés par la Société sont fixés par l'actionnaire, soit le ministre des Finances du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Les dividendes déclarés, le cas échéant, seront déduits des bénéfices non répartis de l'exercice au cours duquel ils seront déclarés.

En vertu de sa loi constitutive, la Société doit obtenir l'autorisation du gouvernement pour effectuer certaines transactions d'emprunt et d'acquisition ou de dispositions de biens. La Société n'est assujettie à aucune autre exigence en matière de capital par une source externe.

La Société n'a effectué aucun changement dans sa gestion du capital. Elle gère son capital en effectuant une gestion prudente de ses produits, charges, actifs, passifs, investissements et autres transactions financières afin de s'assurer qu'elle exécute de manière efficace les objets spécifiés dans sa loi constitutive.

## 19. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société effectue de la prestation de services en gestion d'infrastructures de transport qui se détaillent comme suit :

	2009	2008
Apparentés sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	11 136 452 \$	11 353 364 \$
Ministère des Transports	3 670 358	1 388 794
Autres	44 502	29 432
	<b>14 851 312 \$</b>	<b>12 771 590 \$</b>

En ce qui concerne la route reliant Matagami à Radisson et Chisasibi et la route Transtaïga ainsi que les aéroports de La Grande-Rivière et de Fontanges, les frais d'entretien et d'exploitation sont assumés par Hydro-Québec et la gestion de ces actifs est faite par un comité de gérance composé de représentants d'Hydro-Québec et de la Société.

La Société perçoit des revenus de gestion sur la prestation de services qu'elle effectue et qui se détaillent comme suit :

	2009	2008
Apparentés sous contrôle commun :		
Hydro-Québec	844 870 \$	962 356 \$
Ministère des Transports	275 349	130 395
Centre régional de la santé et des services sociaux de la Baie-James	52 113	51 402
Autres	93 623	26 858
	1 265 955 \$	1 171 011 \$

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées ci-dessus qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Société est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Société n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

## 20. ÉVENTUALITÉS

La Société, à titre de cosignataire de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, fait l'objet de certaines poursuites relatives à l'application de cette dernière. Les administrateurs sont d'avis que ces poursuites sont non fondées et par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée aux livres à cet égard.

Une convention d'indemnité a été signée le 26 février 1993 entre Ressources MSV inc., maintenant Ressources MSV 2007 inc. (MSV), la Société et Westminer Canada Limited (Westminer), indemnisant cette dernière contre toute réclamation future au chapitre environnemental concernant des sites miniers. La restauration des sites miniers avait été évaluée en 1994 à 4 300 000 \$ par une firme d'ingénieurs-conseils. Un fonds de restauration a été constitué pour ce faire et Westminer et MSV y ont versé ce montant. Les sommes versées sont détenues en fidéicommiss et ne sont pas incluses dans les états financiers. En 1999, une réévaluation a estimé à 3 212 050 \$ les coûts de restauration du site. Le montant total des travaux de restauration effectués depuis la création du fonds environnemental s'élève à 1 313 088 \$. La valeur du fonds est de 4 756 300 \$ au 31 décembre 2009. Le 28 janvier 2009, la Cour supérieure du Québec a accueilli favorablement la requête de Ressources Campbell inc. et de MSV pour l'émission d'une ordonnance initiale en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Ressources Campbell inc. et MSV entendent alors se prévaloir des dispositions de la Loi pour préparer et présenter un arrangement avec leurs créanciers. Basé sur les opinions reçues d'une firme d'ingénieurs-conseils en septembre 2005 et sous réserve de la mise à jour du plan de restauration, la direction de la Société est d'avis que les fonds cumulés sont suffisants pour procéder aux travaux de restauration à venir. Cette convention prévoit également que la Société pourrait être tenue de contribuer pour 50% à tout déficit ou bénéficier de 50% de tout surplus une fois les travaux de restauration effectués.

La Société est propriétaire de terrains qui nécessitent des travaux de décontamination. Ces derniers ont débuté au cours de l'exercice 2005 et la Société a effectué des travaux au coût total de 463 773 \$ dont 63 319 \$ au cours du présent exercice (2008 : 119 558 \$). Au 31 décembre 2009, le solde de la provision représentant le coût total des travaux pour le prochain exercice s'élève à 51 800 \$. Ces travaux comprennent la réalisation d'une nouvelle expertise en 2010 afin d'établir, s'il y a lieu, la suite du plan de réhabilitation.

La Société a signé deux ententes avec Transports Canada en vertu du Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires pour un montant maximum de 380 969 \$ aux fins d'acquisition d'équipements mobiles. Une entente échéant en 2011 prévoit que la Société s'engage à exploiter ledit aéroport pendant une période de 10 ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société se verra dans l'obligation de rembourser un montant établi en fonction de la durée restante de cette entente. Quant à la deuxième entente, échéant en 2010, elle prévoit que la Société doit exploiter ledit aéroport pendant une période de deux ans. Advenant le non-respect de cette condition, la Société pourrait se voir dans l'obligation de verser au gouvernement du Canada, en tant que dommages et intérêts, le montant total qui lui a déjà été versé dans le cadre de cette entente. Au 31 décembre 2009, le montant total du passif éventuel découlant de ces ententes est de 216 993 \$. La Société a pour objectif de respecter ces dites ententes jusqu'à échéance.

## 21. ENGAGEMENTS

La Société s'est engagée d'après un bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2013, à verser une somme totale de 122 624 \$, soit 30 656 \$ par année. Elle s'est également engagée en vertu d'un autre bail pour la location d'un local à bureau échéant le 31 décembre 2018 à verser une somme totale de 704 403 \$ à un apparenté sous contrôle commun (Hydro-Québec), soit 78 267 \$ par année.

Par un décret du 10 janvier 1994, le gouvernement du Québec a transféré à la Société plusieurs terrains localisés sur le territoire de la Baie-James. Les conditions de ce décret prévoient qu'advenant la vente subséquente de ces terrains, le bénéfice réalisé devra être remis au gouvernement du Québec.

## 22. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2008 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2009.

# 10 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

## 1 PRÉAMBULE

- 1.1 Les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales se dotent d'un code d'éthique et de déontologie dans le respect des principes et règles édictés par le règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 1.2 Les personnes déjà régies par des normes d'éthique ou de déontologie en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) sont de plus soumises au présent code d'éthique et de déontologie lorsqu'elles occupent des fonctions d'administrateurs publics.
- 1.3 Les principes d'éthique tiennent compte de la mission de l'organisme ou de l'entreprise, des valeurs qui sous-tendent son action et de ses principes généraux de gestion.
- Les règles de déontologie portent sur les devoirs et obligations des administrateurs publics : elles les explicitent et les illustrent de façon indicative. Elles traitent notamment :
- des mesures de prévention, notamment des règles relatives à la déclaration des intérêts détenus par les administrateurs publics;
  - de l'identification de situations de conflit d'intérêts;
  - des devoirs et obligations des administrateurs publics même après qu'ils aient cessé d'exercer leurs fonctions.
- 1.4 Dans les soixante (60) jours de l'adoption du présent code par le conseil, chaque administrateur doit produire, au secrétaire de la Société, l'attestation contenue à l'annexe A.
- 1.5 La Société et ses filiales prendront les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs publics en application du présent règlement.
- 1.6 Dans le présent Code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.

RESPECT  
DES PRIN-  
CIPES ET  
RÈGLES  
ÉDICTÉS  
PAR LE  
RÈGLE-  
MENT SUR  
L'ÉTHIQUE  
ET LA  
DÉONTO-  
LOGIE DES  
ADMINIS-  
TRATEURS

## 2 DÉFINITIONS

- 2.1 Sont visés par le présent code d'éthique et de déontologie :
- les membres du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James;
  - les personnes ayant été membres du conseil d'administration de la Société pendant une période d'une (1) année suivant la fin de leur mandat;
  - les membres du conseil d'administration des filiales de la Société de développement de la Baie-James.
- 2.2 Administrateur : désigne un membre du conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à plein temps, au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.3 Conseil : désigne le conseil d'administration de la Société ou de l'une de ses filiales.
- 2.4 Entreprise : désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques. Toutefois, ceci ne comprend ni la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société, ni d'incompatibilité dans les objets de la Société.
- 2.5 Entreprise liée : désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10% des droits de vote ou de participation.
- 2.6 Filiales de la Société : toute filiale détenue à plus de 50% par la Société de développement de la Baie-James.
- 2.7 Premier dirigeant : le président-directeur général de la Société de développement de la Baie-James ou d'une de ses filiales.
- 2.8 Société : la Société de développement de la Baie-James ou une de ses filiales.

## 3 ÉNONCÉS DE PRINCIPES

- 3.1 Le présent code d'éthique et de déontologie a pour objet de préserver et de renforcer le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de l'administration publique, de favoriser la transparence au sein de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales et de responsabiliser les administrations et les administrateurs publics.
- 3.2 Les administrateurs de la Société de développement de la Baie-James et de ses filiales, sont nommés ou désignés pour contribuer, dans le cadre de leur mandat, à la réalisation de la mission de l'État et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
- Leur contribution doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.



## 4 PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET RÈGLES GÉNÉRALES DE DÉONTOLOGIE

4.1 L'administrateur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi et le règlement, ainsi que ceux établis dans le code d'éthique et de déontologie. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles. Il doit de plus organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur qui, à la demande d'un organisme ou d'une entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur dans un autre organisme ou entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

4.2 L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.3 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations politiques partisans.

4.4 Le président du conseil d'administration, le président-directeur général de la Société ou d'une filiale de celle-ci et l'administrateur à temps plein doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

4.5 L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation qui jette un doute raisonnable sur sa capacité de s'acquitter de ses devoirs avec une loyauté sans partage.

Il doit dénoncer à l'organisme ou à l'entreprise dans lequel il est nommé ou désigné tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre l'organisme ou l'entreprise, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 4.6, l'administrateur public nommé ou désigné dans un autre organisme ou entreprise doit aussi faire cette dénonciation à l'autorité qui l'a nommé ou désigné.

4.6 L'administrateur à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société ou d'une de ses filiales dans lequel il est nommé ou désigné. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui de l'organisme ou entreprise dans lequel il est nommé ou désigné doit, sous peine de révocation, dénoncer par écrit cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association dans lequel il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de l'organisme ou de l'entreprise par lesquelles il serait aussi visé.

4.7 L'administrateur doit remettre au secrétaire de la Société, dans les soixante (60) jours de sa nomination, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :

➤ le nom de toutes les entreprises dans lesquelles il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre;

➤ le nom de toutes entreprises dans lesquelles il exerce des fonctions ou dans lesquelles il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial;

➤ au meilleur de sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la Société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur ou dirigeant.

4.8 L'administrateur pour qui les dispositions des sous-paragraphes précédents ne trouvent pas d'application, doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au secrétaire.

L'administrateur doit également produire une telle déclaration dans les soixante (60) jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article seront traitées de façon confidentielle par le secrétaire.

4.9 Le secrétaire tient à la disposition des membres du conseil, les déclarations reçues en application à l'article précédent.

4.10 L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la Société ou de l'une de ses filiales avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

4.11 L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

4.12 L'administrateur à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé ou désigné le nomme ou le désigne aussi à d'autres fonctions. Il peut, toutefois, avec le consentement du président du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes à but non lucratif.

Le président du conseil d'administration peut pareillement être autorisé par le secrétaire du Conseil exécutif. Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société qui détient 100 pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité qui peut donner une telle autorisation au président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise.

4.13 L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.

4.14 L'administrateur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

4.15 L'administrateur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

4.16 Sous réserve du présent code, l'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil peut être appelé à prendre.

4.17 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Société ou de ses filiales.

4.18 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou une filiale pour laquelle il a travaillé, ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société ou une de ses filiales pour laquelle il a agi est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Les administrateurs ne peuvent traiter, dans les circonstances qui sont prévues à l'alinéa précédent, avec l'administrateur qui y est visé dans l'année où celui-ci a quitté ses fonctions.

4.19 Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs et dirigeants de la Société et de ses filiales.

## 5 ACTIVITÉS POLITIQUES

5.1 L'administrateur à temps plein, le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire du Conseil exécutif.

5.2 Le président du conseil d'administration ou le président-directeur général de la Société ou d'une filiale qui veut se porter candidat à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.

5.3 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale, de député à la Chambre des communes du Canada ou à une autre charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps plein doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.4 L'administrateur à temps plein qui veut se porter candidat à une charge publique électorale dont l'exercice sera probablement à temps partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.

5.5 L'administrateur à temps plein qui obtient un congé sans rémunération, conformément à l'article 5.3 ou à l'article 5.4, a droit de reprendre ses fonctions au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit la date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le 30<sup>e</sup> jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

5.6 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge publique à temps plein et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public.

Celui qui est élu à une charge publique dont l'exercice est à temps partiel doit, si cette charge est susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, se démettre de ses fonctions d'administrateur public.

5.7 L'administrateur à temps plein dont le mandat est à durée indéterminée et qui est élu à une charge publique a droit à un congé non rémunéré pour la durée de son premier mandat électif.

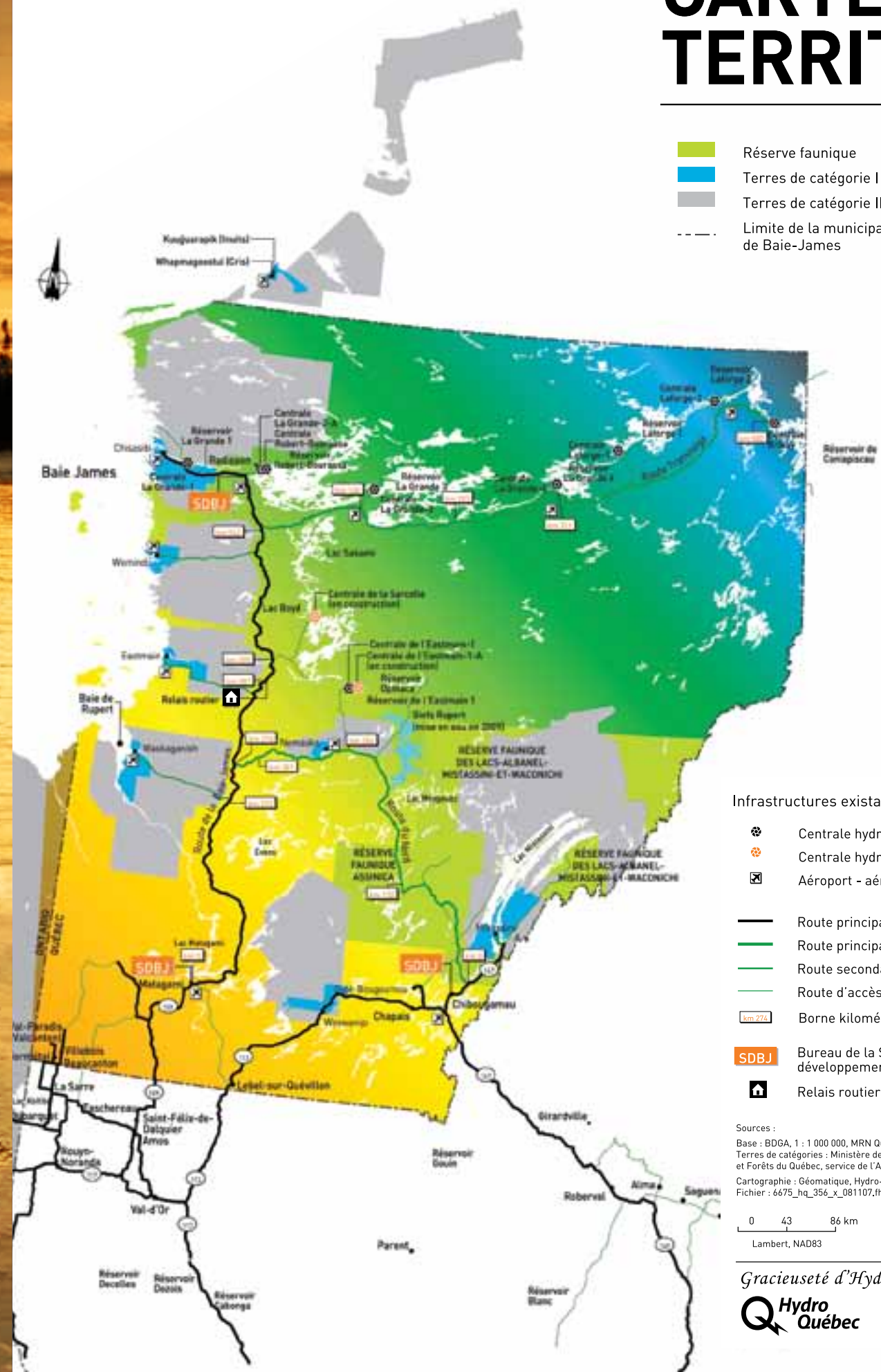
## 6 RÉMUNÉRATION

6.1 L'administrateur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels ceux établis notamment par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de l'entreprise.

6.2 Un administrateur ou toute autre personne employée par la Société qui occupe des fonctions d'administrateur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par la Société pour :

# CARTE DU TERRITOIRE

- Réserve faunique
- Terres de catégorie I
- Terres de catégorie II
- Limite de la municipalité de Baie-James



## Infrastructures existantes

- Centrale hydroélectrique
- Centrale hydroélectrique en construction
- Aéroport - aéroport
- Route principale pavée
- Route principale
- Route secondaire
- Route d'accès
- Km 274 Borne kilométrique de route
- SDBJ Bureau de la Société de développement de la Baie-James
- Relais routier

Sources :  
 Base : BDGA, 1 : 1 000 000, MRN Québec, 2002  
 Terres de catégories : Ministère des Terres et Forêts du Québec, service de l'Arpentage  
 Cartographie : Géomatique, Hydro-Québec, 2008  
 Fichier : 6675\_hq\_356\_x\_081107.fh10

0 43 86 km  
 Lambert, NAD83

Novembre 2008

Gracieuseté d'Hydro-Québec



6.8 Pour l'application des articles 6.3 à 6.5, «secteur public» s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe du règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 6.3 et 6.4 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

## 7 PROCESSUS DISCIPLINAIRE

7.1 Aux fins du présent chapitre, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif lorsque c'est le président du conseil d'administration ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.

Le président du conseil d'administration est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public.

Toutefois, le président du conseil d'administration de la Société de développement de la Baie-James qui détient cent pour cent des actions d'un autre organisme ou entreprise du gouvernement est l'autorité compétente pour agir à l'égard du président du conseil d'administration de ce dernier organisme ou entreprise sauf s'il en est lui-même le président.

7.2 L'administrateur public à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.

7.3 L'autorité compétente fait part à l'administrateur public des manquements reprochés ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

Sur conclusion que l'administrateur public a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, l'autorité compétente lui impose une sanction.

7.4 Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire associé visé à l'article 7.1, la sanction est imposée par le secrétaire du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier; dans ce cas, le secrétaire du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

7.5 La sanction qui peut être imposée à l'administrateur public est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

7.6 Toute sanction imposée à un administrateur public, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

> détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs;

> bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur ou ce dirigeant n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur ou du dirigeant au sein de l'entreprise liée;

> bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas de fonction à plein temps au sein de cette entreprise liée; ou

> bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

6.3 L'administrateur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.

6.4 L'administrateur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

6.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

6.6 Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

L'administrateur public à temps plein qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

6.7 L'exercice à temps plein d'activités didactiques par un administrateur public n'est pas visé par les articles 6.3 à 6.5.

## SIÈGE SOCIAL

### CHIBOUGAMAU

462, 3<sup>e</sup> Rue, bureau 10  
Chibougamau (Québec) G8P 1N7  
Téléphone : 418 748-7777  
Télécopieur : 418 748-6868  
chi@sdbj.gouv.qc.ca

## BUREAU

### MATAGAMI

110, boulevard Matagami, C. P. 970  
Matagami (Québec) J0Y 2A0  
Téléphone : 819 739-4717  
Télécopieur : 819 739-4329  
mat@sdbj.gouv.qc.ca

## BUREAU

### RADISSON

Complexe Pierre-Radisson  
66, avenue Des Groseilliers, C. P. 660  
Radisson (Québec) J0Y 2X0  
Téléphone : 819 638-8411  
Télécopieur : 819 638-8838  
rad@sdbj.gouv.qc.ca



**Société  
de développement  
de la Baie-James**

Québec



© Sources Mixtes

Groupes de produits issus de forêts  
bien gérées, de sources contrôlées  
de bois ou fibre recyclés.

www.fsc.org Cert no. XXX-XXX-000  
© 1996 Forest Stewardship Council



XX%